

M. DE LAVIGNE SAINTE-SUZANNE

CONFÉRENCES

Joseph...

...

Paul...



Leung...

27

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR
FORT-DE-FRANCE - MARTINIQUE

17

B.U. NANTES LETTRES

D 008 561094 5

IMPRIMERIE M^{me} CHANTREAU & C^{ie}
15, Rue du Chapeau-Rouge, 15

1935

Joseph...

Joseph...

MANIOC.org
Université de Nantes
Service commun de la documentation


...



2561094
Exclu

M. DE LAVIGNE SAINTE-SUZANNE

CONFÉRENCES

 BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE NANTES - LETTRES	
INV.	Z 561 094
COTE	Z 561 094
LOC.	Magasin Histoire
N° D.	530 363

NANTES


IMPRIMERIE M^{THE} CHANTREAU & C^{IE}

15, Rue du Chapeau-Rouge, 15

1935

M. de LA VIGNE SAINTE-SUZANNE

CONFÉRENCES



1871	1872
1873	1874
1875	1876
1877	1878
1879	1880

1871

IMPRIMERIE N. CHATELAIN & C.

15, rue de Clugny-Boisguy

1871

PREMIÈRE CONFÉRENCE

L'an dernier, la France fêtait grandioisement le quatrième centenaire de la prise de possession du Canada.

Cette année, elle se dispose à fêter non moins grandioisement le tricentenaire du rattachement des Antilles à la France.

Etrange destinée apportée au cours de quatre siècles dans le sort de deux de ses enfants que la Mère-Patrie avait fait naître, l'un, sur les bords du golfe de Saint-Laurent, l'autre, sur la plage qui baigne les pieds de notre Montagne Pelée. Le fils aîné, le Canada, s'est vu brusquement arraché des bras de celle qui lui avait donné le jour, parce qu'il a eu le grand tort, au dire de certains, de compter dans son patrimoine « quelques arpents de neige ».

Ah oui ! Voltaire a pu écrire à Choiseul, après le traité de Paris : « Permettez-moi de vous faire tous mes compliments. J'aime mieux la paix que le Canada, et je crois que la France peut être heureuse sans Québec. »

Soit ! mais, n'en déplaise à Voltaire, la mission officielle française, qui a été l'an dernier planter une croix monumentale sur le rivage de la baie de Gaspé, en remplacement de l'ancienne qui avait été plantée au même endroit quatre cents ans auparavant, par le hardi navigateur malouin, Jacques Cartier, cette mission officielle française, dis-je, n'a pas été loin de dire que la France d'aujourd'hui serait, au contraire, bien heureuse de compter dans son domaine ses anciennes possessions de la Nouvelle-France, de l'Acadie et de la Louisiane, qu'elle avait colonisées au prix de tant d'effort et d'argent. C'est que Voltaire s'était trompé de tout au tout sur le compte du Canada, comme d'ailleurs il s'était trompé sur plusieurs autres questions qu'il est inutile de rappeler ici.

Mais, laissons de côté ce quatrième centenaire vieux déjà d'un an, pour ne nous occuper que du tricentenaire actuel.

La fille cadette, la Martinique, plus jeune de cent ans que son frère aîné, a eu le rare privilège de vivre presque sans discontinuer sous l'aile tutélaire de sa mère.

Dès les premières années de sa naissance, son Histoire se trouve intimement liée à celle de la France. Son nom se retrouve un peu partout.

Faisons ensemble, si vous le voulez bien, un voyage circulaire à travers la France et bien au-delà.

Nous débarquons au Havre. Immédiatement, il vient à l'esprit de penser au Havre-de-Grâce, que François I^{er} fit construire un peu en retrait par rapport à l'océan pour mettre Paris en relation directe par la Seine avec les grandes expéditions coloniales qui se montaient déjà à cette époque. C'est aujourd'hui, vous le savez bien, le port d'attache de la flotte transatlantique des Antilles.

Bifurquons un peu vers le Nord, à Dieppe. Que de souvenirs cette ville n'éveille-t-elle pas aux îles ! C'est de là que partit d'Esnambuc, une première fois en 1626, pour aller explorer les parages de Saint-Christophe, puis, une autre fois, en mai 1627, pour aller prendre possession de son gouvernement dans cette île, d'où il passa, au mois de septembre 1635, sur le bord de la Roxelane pour y planter la Croix, au nom du roi et de la Foi catholique, apostolique et romaine.

C'est encore de Dieppe que, le 15 mai 1635, partirent de l'Olive et Duplessis pour aller prendre possession de la Guadeloupe, et qu'une circonstance imprévue fit atterrir à Fonds-Laillet, près de Case-Pilote, qu'ils quittèrent trois jours après pour se rendre dans l'île-sœur.

De Dieppe descendons dans le cœur même de la Capitale. Nous voici à la Bibliothèque Nationale. Demandons à son aimable Conservateur de nous présenter les deux médailles d'or et d'argent portant en exergue ces mots : *Batavis ad Martinicam, caesis ac fugatis et spectante ne quidquam ardente classe, hostium maxima*. Si on l'interroge à ce sujet, il vous répondra qu'en 1674, 120 colons martiniquais, retranchés derrière des palissades de bois à l'entrée du Fort-Royal, tinrent en échec 6.000 marins hollandais venus au-devant d'eux de la Pointe Simon, et qui laissèrent 1.800 d'entre eux,

morts sur l'emplacement de la Savane actuelle où vous avez coutume de vous promener tous les soirs.

Au milieu de cette même Savane, vous remarquerez aussi une statue de femme, à l'allure fière et altière, les yeux braqués sur les Trois Îlets, et qui semble vous dire : je suis la femme du petit caporal corse qui passa tour à tour capitaine d'artillerie, puis général de corps d'armée, puis Premier Consul, et qui d'un bond parvint au sommet même de la grandeur humaine en me faisant impératrice de ce vaste empire français d'Occident.

Cette tête d'impératrice fait penser aussi à une autre tête couronnée, à la petite Aimée Dubuc de Rivery, qui, à la suite de circonstances extraordinaires, invraisemblables même, fut proclamée « sultane validée ».

Etrange dessein de la Providence ! A quelques années d'intervalle, et à quelques centaines de lieues de distance, deux cousines, martiniquaises toutes deux de naissance, et descendant de la même famille Tascher de la Pagerie, se partageaient la souveraineté de deux vastes empires, aux deux extrémités de l'Europe.

Mais, reprenons notre itinéraire à travers la France. Avant de quitter la Capitale, rendons-nous à une plus humble demeure que celle des reines, à l'hôpital Val-de-Grâce. Le Directeur de cet établissement nous apprendra qu'un enfant du pays, natif de Basse-Pointe, le Docteur Hippolyte Morestin, pratiqua la chirurgie esthétique sur les grands blessés de la Grande Guerre. Légion sont les « Gueules cassées » qui lui sont redevables de leur figure humaine raccommodée à la pointe du bistouri.

De Paris, nous descendons dans la vallée de la Loire. Nous voilà à Loigny. Loigny ! Mais, c'est là que le général de Sonis, un « pointu », comme diraient les Guadeloupéens, parce que natif de la Pointe à Pitre, perdit sa jambe gauche ensevelie sous la neige. Sa grande amitié pour Léon Papin-Dupont nous conduit en droite ligne à Tours, à l'oratoire de la rue Bernard-Palissy, d'où notre compatriote du Lamentin, connu plus généralement sous le nom de Saint-homme de Tours, fit rayonner dans le monde entier le culte de la Sainte-Face. A trois heures de là, nous nous trouvons sur les

bords de la Loire, à Nantes. Les vastes raffineries de Chantenay nous rappellent les temps heureux où des centaines de voiliers débarquaient à pleins bords dans ces usines des cargaisons entières de sucre brut provenant de la Martinique pour être raffiné sous forme de « pains ».

Nous voilà sur la route de Bordeaux. Faisons un ricochet à Niort. C'est là, qu'en 1635, naquit la petite Françoise d'Aubigné, la future Madame de Maintenon, au fond d'un cachot, dans la grande tour de la forteresse. Elle suivit ses parents à la Martinique et habita le Prêcheur pendant quelques années. A l'âge de huit ans, elle fut confiée à des amis pour être conduite chez sa marraine, la baronne de Neuillant, à Niort, afin d'achever son éducation chez les Ursulines.

Bordeaux ! la Place des Chartrons ! Que de pierres la Martinique n'a-t-elle pas apportées à la construction de ces somptueux édifices à l'époque où tout le commerce de l'île, tabac, cacao, coton, casse, sucre, café, passait par les mains des riches négociants bordelais de ce quartier pour être dirigé ensuite sur Cadix qui leur envoyait en paiement leurs fameuses piastres mexicaines.

Maintenant, traversons la France de l'Ouest à l'Est en avion pour nous rendre à Etain. Le charmant Maire de l'endroit nous mettra sous les yeux un double tableau de la ville à quinze ans d'intervalle, au-dessous duquel on peut lire ces mots : Ville d'Etain, 1918-1931, puis, plus bas, cette délicate dédicace de la filleule à sa marraine :

Extincto a Barbaris, per Martinicam revivisco.

Enfin, bien au-delà des mers, aux antipodes, pénétrons dans la brousse du Tonkin. Cette brousse nous rappellera le nom glorieux du vainqueur de Langson, le général Brière de l'Île, du François, qui disputa pas à pas le sol Tonkinois occupé jusque-là par les Pavillons noirs et qui valut à la France ce beau domaine indo-chinois qu'elle est fière de montrer au monde colonial.

Mais, je m'aperçois que j'abuse un peu de votre patience avec une nomenclature de noms qui rappellent sans doute de bien chers souvenirs, mais qui intéresseraient encore davan

tage si j'entrais dans quelques détails pour bien vous faire voir que les mots France-Martinique se rencontrent si souvent dans certaines pages de notre Histoire nationale qu'on serait tenté de croire qu'ils ne forment qu'un seul et même mot, un mot composé, tant elles sont étroitement unies par le cœur pour partager souvent la même destinée.

Ainsi que je l'ai expliqué dans la *Martinique au Premier Siècle de la Colonisation*, parue ces jours derniers, le moindre coup de canon tiré sur le continent européen trouvait son écho aux Antilles. J'ai pour moi l'excuse de n'avoir plus vingt ans pour me permettre de redire les mêmes choses. Cela ne déplaît pas toujours. *Bis repetita placent*, dit le vieil adage latin. Ce que j'avais confié à la plume dans mon ouvrage, je le redirai à haute voix devant vous.

Avant l'occupation de la Martinique par d'Esnambuc, toute l'activité des Français s'était portée sur Saint-Christophe.

A leur débarquement dans cette dernière île, ils la trouvèrent occupée par les Anglais. Leurs lettres de créance furent pourtant agréées avec la plus grande courtoisie. On convînt de part et d'autre que l'île serait occupée pour moitié, à charge pour chacun de coloniser sa part comme il l'entendrait. C'était déjà l'entente cordiale. Mais, vous comprenez bien que ce ménage à deux ne pouvait pas durer très longtemps. Les cartes furent vite brouillées. On se battait aujourd'hui pour se réconcilier le lendemain. Il y eut comme cela de nombreuses trêves qui durèrent ce que peuvent durer des trêves en pareil cas, l'espace d'un mois ou deux. Cela dura, néanmoins, jusqu'en 1699. La France, occupée tant sur terre que sur mer pour faire face à la coalition, ne put pas venir en aide à ses colonies d'Amérique. Si, par ses propres moyens, la Martinique put tenir en échec l'attaque des Anglais, il n'en fut pas de même de Saint-Christophe. Anglais et Français durent se battre en champ clos. Tantôt vainqueurs et vaincus, ces derniers finirent par succomber sous le nombre. La partie française fut abandonnée aux propriétaires voisins. La plupart des familles qui y résidaient vinrent chercher un asile à la Martinique.

Quand Louis XIV prit effectivement le pouvoir en mains, son premier soin, vous le savez, fut de vouloir donner à la

France les anciennes frontières de la Gaule. La Flandre et la Franche-Comté lui apparaissaient comme deux arbres plantés sur le bord du verger de la France. Il lui suffisait de tendre la main pour en récolter les fruits. Mais les Anglais veillaient. Pendant que Condé entrait dans la Franche-Comté, comme dans une promenade militaire, une escadre anglaise, forte de 14 vaisseaux, sous les ordres de l'amiral Willoughby, s'avancait dans la mer des Antilles. Malheur lui en prit. Sa flotte fut anéantie par un cyclone dans le canal des Saintes. Son neveu ne fut pas plus heureux que lui. Il perdit avec nous trois vaisseaux sur quatre. Mais, dans la suite, une grave imprudence nous fit perdre le bénéfice de cette victoire. Le Gouverneur général de Saint-Christophe d'alors, de la Barre, était « un de ces maîtres de requêtes transformé tout d'un coup en homme de guerre ». Alors que de Clodoré, gouverneur de la Martinique, insistait auprès de lui pour que la flotte vint s'abriter dans le cul de sac du Carénage, de la Barre, lui, ne répondait pas. Il arriva que les trente-deux batiments mouillés tout le long de la baie de Saint-Pierre se trouvèrent un beau jour sous le feu des canons de gros calibre de la flotte anglaise de neuf frégates et furent anéantis à leur tour. A cette occasion, quelques habitants avaient refusé de prendre les armes. Ils furent condamnés à rester deux heures sur un cheval de bois avec une quenouille à leurs côtés pour marquer leur lâcheté, indépendamment d'une forte amende qui leur fut infligée. (1667)

Cinq ans plus tard, pour rabaisser l'orgueil du petit Etat républicain et calviniste, qui avait protesté contre la conquête des Pays-Bas, et peut-être aussi pour imposer silence aux gazettes qui ne cessaient de l'injurier ou de le tourner en ridicule, Louis XIV déclara la guerre à la Hollande.

Aussitôt, une flotte considérable de 46 vaisseaux hollandais, sous les ordres du célèbre amiral Ruyter, parut devant Fort-Royal. A bord du vaisseau-amiral se trouvait le comte de Stirum que les Etats généraux des Pays-Bas avaient nommé gouverneur de la Martinique et des autres îles françaises. Elle cherche à passer par la baie des Flammands, mais l'entrée du carénage lui est barrée. Les capitaines Icard et Ganteaume en avaient obstrué la passe en y faisant couler leurs navires. La voilà qui vire de bord pour mouiller à la Pointe Simon. Le

gouverneur de Sainte-Marthe arriva péniblement à grouper autour de lui 120 colons de tous les quartiers voisins. On y vint de la Jambette, de la Rivière-Lézard, et tout ce petit corps de volontaires se retrancha derrière des palissades de bois à l'entrée du Fort-Royal.

Humainement parlant, la lutte n'était pas possible. On tint bon tout de même. Un miracle s'opéra. Entre la Pointe Simon et le Fort se trouvaient les magasins généraux à vivres remplis de provisions, de vin et d'eau-de-vie de toutes sortes. Les Mathurins hollandais, au nombre de 6.000, en font d'abord l'assaut. Trouvant fort à leur goût ce petit vin blanc très capiteux de chez nous qu'on appelle tafia, ils se mirent à en boire et en burent tant qu'ils se trouvèrent ivres pour la plupart. Au moment de se livrer à l'assaut du fort, ils furent dans l'impossibilité de le faire. Le petit vaisseau français, *Les Jeux*, commandé par le marquis d'Amblimont, qui se tenait caché dans le bassin du Carénage, ouvrit sur eux un feu intense qui les obligea à se retirer en désordre. L'amiral Ruyter, qui avait canonné le Fort toute la journée, descendit à terre pour se rendre compte de l'effet du bombardement. De son propre aveu, il trouva le terrain jonché de cadavres. S'apercevant d'une certaine rumeur du côté des Français, qui cherchaient, les malheureux, à déguerpir du fort tout démantelé, il crut, au contraire, que les forces françaises étaient supérieures aux siennes et allaient faire irruption sur eux. Honteux et confus comme le renard de la fable qu'une poule aurait pris, il regagna le bord avec les débris de ses fusillers-marins. Il rentra en Europe et se fit battre une deuxième fois par l'amiral Duquesne à Agosta, près de Syracuse. (1676)

Quand Louis XIV chercha à rendre à Jacques II la couronne d'Angleterre, il vit se dresser devant lui la ligue d'Augsbourg. Pendant que Tourville, Jean-Bart, Duguay-Trouin rivalisaient d'audace avec les Anglais sur les côtes de la Manche, une escadre de 32 vaisseaux anglais vint mouiller dans la baie de Sainte-Anne. Auger, le commandant des milices du Marin, n'a que 50 hommes pour leur opposer. Il fait des prouesses devant les 2.000 hommes qui se présentent devant lui. Forcé de battre en retraite, il se retranche à la Rivière-Pilote avec la plupart des habitants. Les Anglais les poursuivent. Ils brûlent tout sur leur passage : habitations,

sucreries, églises, plantations, enlèvent les troupeaux et brisent les canots qu'ils trouvent sur la plage. Les bourgs de Sainte-Luce et du Marin deviennent la proie des flammes. Ils se rabattent sur Saint-Pierre. Ne voulant pas l'attaquer de front, ils débarquent à quelques kilomètres de là, à Fonds Canonville, où ils laissent plus de 500 cadavres. (1693)

Pendant que se discutaient les préliminaires du traité de Ryswick, et avant même qu'on eût connaissance à la Martinique de la conclusion de la paix, un corsaire anglais avait fait deux descentes au Marigot et à Sainte-Marie. Elles furent toutes deux repoussées par les habitants du quartier, à la tête desquels se trouvait le Père Labat, accouru sur les lieux avec les hommes des ateliers de l'habitation Saint-Jacques.

Survient la guerre de Sept Ans. La déclaration de guerre une fois connue, trois vaisseaux français, dont l'un commandé par Latouche-Treville, donnent la chasse au vaisseau anglais le *Warwick*, sur la côte du Vauclin, et l'obligent à se rendre. Les voilà tous les trois faisant leur entrée triomphale à Fort-Royal avec leur prise. Par contre, deux navires marchands, chargés de sucre par les Jésuites de Périnelle, pour le compte des frères Léoney et Géouffre, banquiers à Marseille, sur qui le Directeur, le Père Lavalette, avait tiré un million de traites, furent saisis en cours de route par les Anglais. Cette saisie, naturellement, amena la faillite de ce dernier. Il n'y avait pas d'assurances contre risques de guerre, à l'époque. C'était la guerre de corsaire à outrance. Nous avions dans nos eaux les meilleurs officiers de la marine française de l'époque. D'Entrecasteaux nous arrivait de Cadix, sur la *Pomone*, avec une mission spéciale. De Kersaint, commandant l'*Intrépide*, vint renforcer la base navale des Antilles, après avoir brûlé bon nombre de navires anglais sur la côte de la Guinée et leur avoir fait perdre pour plus de six millions de marchandises. C'étaient les signes avant-coureurs de deux vigoureuses attaques qu'allaient déclencher les Anglais contre la Martinique pendant cette guerre.

Pendant que les Anglais tenaient Toulon bloqué et que notre escadre de la Méditerranée subissait l'humiliante défaite de Saint-Vincent, l'amiral Moor tentait une première descente dans l'île, au Fonds Nigaud et à Case-Navire pour s'emparer du Fort Tartenson. Ce fort était sans défense et les milices

mal équipées. On traversait à ce moment une crise terrible à la Martinique. Le Gouverneur général de l'île, François de Beauharnais, fit l'impossible pour mettre la colonie en état de défense. Duprey de la Ruffinière, propriétaire de l'habitation Pointe des Nègres, fut le premier à subir le choc de l'envahisseur. Il mit le feu à son champ de cannes, encloua les canons de la batterie de l'endroit et se replia avec ses canoniers dans la direction de Fort-Royal. A l'approche des Anglais, les habitants et les milices, disséminés et embusqués dans les halliers, dans les bois de campêche et derrière de gros arbres, commencèrent un feu meurtrier dont chaque coup, nous dit Daney, renversait un Anglais qui ne savait souvent d'où il était parti. Le nombre des tués et blessés du côté des Anglais s'élevait à 400, tandis que de notre côté il n'y eut que 5 tués et 15 blessés. L'ennemi dut se rembarquer la nuit, en laissant sur le terrain de la poudre, des fusils, des pioches, des brouettes, des chevaux de frise et quantité d'instruments de guerre. (1759)

Trois ans plus tard, les Anglais vinrent de nouveau attaquer la Martinique pour réparer ce premier échec. Après avoir mis tout à feu et à sang à Sainte-Anne, au Marin, aux Anses d'Arlet, ils vinrent s'en prendre à Fort-Royal, en suivant la même tactique que la première fois, mais avec une plus grande connaissance des lieux. Case-Pilote fut à son tour incendié, puis Case-Navire. Ils arrivent à s'emparer à revers du Morne-Garnier, aujourd'hui fort Desaix. La défense était mal organisée. Quatre à cinq cents de nos meilleures troupes, divisées en trois groupes, les flibustiers, les enfants perdus et les cadets de famille, reçoivent l'ordre de repousser un gros d'Anglais, à la lisière d'un bois. Soit par la négligence désastreuse qu'on avait mise à fortifier ce point capital qui dominait la ville et le Fort-Royal, soit par l'imprudence tenant à la bouillante ardeur du caractère français et surtout créole, de Beauménil, à la tête des enfants perdus, et Assier de Pompignan, à celle des cadets de famille, furent enveloppés par l'armée anglaise, bien supérieure en nombre, et périrent glorieusement. Le fort fut canonné pendant sept jours et fut complètement démantelé. Les Anglais restèrent les maîtres d'une partie de l'île. La partie nord, de Basse-Pointe à Trinité, sur la menace du vainqueur, dut capituler à son tour. Pour

la première fois, l'île fut occupée par les Anglais pendant 17 mois (1762). Elle fut rendue à la France par le traité de Paris, alors que l'Inde et le Canada étaient perdus à tout jamais pour nous. En outre, la Dominique, Saint-Vincent, la Grenade et Tabago passaient aux Anglais.

On croyait pouvoir enfin respirer aux Antilles après ce traité de paix, mais il n'en fut rien. L'Angleterre s'était imaginée qu'en recouvrant la plupart des îles des Antilles elle finirait à la longue par se rendre maîtresse de la Martinique qu'elle convoitait, en interceptant les communications qui permettaient à l'île de recevoir des provisions de guerre et de bouche de toutes sortes. L'ordre arriva de France d'user de représailles envers les Anglais qui avaient commencé les hostilités. Le marquis de Bouillé, gouverneur général d'alors, résolut de s'emparer de la Dominique qui avait l'œil tourné, disait-il, tantôt sur la Guadeloupe, et tantôt sur la Martinique. Roseau fut vite occupé.

La riposte ne tarda pas à se faire sentir : les Anglais s'emparèrent à leur tour de Sainte-Lucie. De France arriva l'escadre du comte d'Estaing, composée de 22 vaisseaux et de 4 frégates. Le chevalier de la Motte-Picquet et le commandeur de Suffren vinrent renforcer cette escadre. On avait essayé, mais en vain, de reprendre Sainte-Lucie ; mais, avec les nouvelles forces arrivées de la Métropole, on s'attaqua à la Grenade qui tomba en notre pouvoir. Le comte de Dillon, colonel commandant des troupes de terre, fut cité à l'ordre du jour.

Le chevalier de la Motte-Picquet donna un beau spectacle de combat à la population de Fort-Royal.

La frégate l'*Aurore* arrivait de Toulon avec 26 bâtiments de commerce qu'elle était chargée d'escorter. A la hauteur du Cap Salomon, l'amiral anglais Parker l'aperçoit et lui donne la chasse. La Motte-Picquet ne perdit pas un instant pour mettre l'*Annibal* en état d'appareiller et voler au secours de l'*Aurore* qui soutenait un combat inégal. Il était deux heures de l'après-midi. La population de Fort-Royal s'était portée sur le rivage et sur les hauteurs de la ville et assistait avec anxiété au combat que soutenait l'*Aurore* contre sept vaisseaux anglais. Il manœuvre si bien qu'il permet à une

grande partie du convoi et à l'*Aurore* de rentrer dans la baie du Carénage. A la faveur de la nuit, il rentre à son tour. L'amiral Parker, forcé de rendre hommage à tant de bravoure, écrivit de Sainte-Lucie à son admirable adversaire pour le féliciter de son éclatant courage (1779).

Puis, ce fut l'amiral Guichen qui se mesura avec les forces de l'amiral anglais Rodney, pour occuper Sainte-Lucie. Il n'y eut ni vainqueur ni vaincu.

Nous voici à la Révolution. Le budget de la France est en déficit de 400 millions. Pour boucher ce trou, Talleyrand de Périgord propose de confisquer les biens du clergé, de les vendre jusqu'à concurrence de cette somme. On connaît le reste. Des idées nouvelles surgissent, se heurtent avec les anciennes, s'entrechoquent, se font violence, d'où résultent l'effusion du sang, des massacres. Les impôts sont écrasants ; ils ne pèsent que sur certaines classes de la société. Aux accents de la Marseillaise, la « liberté chérie » est exaltée par ceux qui, hier encore, étaient sous le joug du servage. De cette conflagration dans les idées, dans les actes du gouvernement, dans nos relations avec l'étranger, surgit un homme. Il avait pris pour femme une martiniquaise, née comme lui dans une île. que la Providence avait marquée de son sceau pour parvenir à l'une des plus illustres destinées que puisse concevoir l'imagination humaine. C'est le couronnement de deux têtes impériales. C'est l'Europe entière réduite à l'état de vassale à leurs pieds. C'est l'apothéose de la gloire en 1811 ; c'est ensuite 1815, Waterloo, l'île d'Elbe, Sainte-Hélène.

Le revers de la médaille n'était pas bien différent à la Martinique.

A la nouvelle de la Révolution, l'état social ressemblait en plus d'un point à celui de la Métropole. Les esclaves noirs, dont l'édit de 1685 avait réglementé le statut personnel, réclamaient la liberté. Les affranchis, à leur tour, revendiquaient leurs droits de citoyen. Parmi les planteurs, la lutte s'était engagée entre l'habitant et les petits blancs, comme qui dirait le seigneur et le vassal, ceux-ci réclamant une plus juste répartition des terres. Par contre, habitants et petits blancs formaient front commun contre les commissionnaires de Saint-Pierre, leurs banquiers et leurs maîtres, au point de vue

de la finance, qui ne payaient presque pas d'impôt et qui percevaient leurs commissions, sous forme de privilège, sur toutes les marchandises, tant à l'entrée qu'à la sortie, à des prix exagérés. D'où rivalité entre habitants des villes et ceux de la campagne pour s'assurer la prépondérance au sein de l'Assemblée coloniale qui votait les taxes. Tous ces éléments disparates n'avaient pas enfin à se louer de l'administration des gouverneurs qui gouvernaient le plus souvent en marge des réglemens. Tous avaient encore à la mémoire le fâcheux incident du Gaoulé du Diamant où le gouverneur La Varenne, ainsi que son intendant Ricouart, tous deux en tournée d'inspection, étaient arrêtés par leurs propres officiers de la milice de l'île, des gangsters à l'eau de rose, étaient conduits *manu militari* à Saint-Pierre et embarqués pour la France sans autre forme de procès.

Tel était l'état d'esprit dans la Colonie quand la nouvelle de la Révolution fut connue.

De prime abord, tout le monde et le Gouverneur lui-même avait accepté la cocarde aux trois couleurs. La jeunesse, comme dans toutes les affaires de ce genre, se montra fiévreuse et tumultueuse à Saint-Pierre. Parce qu'un capitaine de régiment s'était présenté au théâtre sans cocarde à son chapeau, il fut hué et conspué par ces jeunes. D'où effervescence d'abord au théâtre, puis dans la ville entre civils et militaires et entre civils eux-mêmes. On parle de sédition. On fait sonner imprudemment le tocsin et voilà qu'on en vient aux mains. Des arrestations s'en suivent et une vingtaine de manifestants sont fusillés et pendus aux arbres de la batterie d'Enotz. Le curé du Fort, l'abbé Macaire, un capucin, homme charitable et dévoué, dit Daney, mais partisan des idées nouvelles, est tué d'un coup de pistolet et son cadavre attaché à une corde est traîné et abandonné dans la petite ruelle qui bordait l'habitation Périnelle dont les survivants de la catastrophe se souviennent bien encore.

La nouvelle se propage à Fort-Royal. La garnison prend fait et cause pour les émeutiers. Les plantations des habitants sont pillées, ceux-ci usent de représailles. C'est la guerre civile entre habitants et patriotes. Par mesure de prudence, le gouvernement est transféré au Gros-Morne. Patriotes et non

patriotes se rencontrent sur l'habitation l'Acajou. Les premiers sont fusillés à bout portant par les habitants cachés dans les broussailles. L'un des chefs-habitants Percin s'empare d'un canon traîné par des artilleurs et le porte dans son camp. Ses partisans lui décernent le nom de Percin-canon et le proclament leur commandant en chef.

Jusque-là, les dissensions s'étaient élevées entre les habitants des villes et ceux de la campagne, pour une question d'impôt qui pesait trop sur ces derniers et pas assez sur les premiers. Mais, quand en 1792 l'Assemblée Nationale décréta que les hommes de couleur jouiraient de leurs droits de citoyen et que la Convention deux ans après vota l'abolition de l'esclavage, les événements prirent une autre tournure. La guerre civile prit à la Martinique le même caractère qu'en France. Il ne fut plus question de division entre les villes et les campagnes, née principalement de l'intérêt. L'île fut partagée en deux camps, patriotes et aristocrates, républicains et royalistes, révolutionnaires et contre-révolutionnaires.

De fausses nouvelles arrivaient des Antilles anglaises annonçant que les Autrichiens et les Prussiens étaient entrés à Paris et que la contre-révolution avait triomphé. De Béhague, le Gouverneur, se décida nettement contre la République. Mais, dans l'impossibilité de rétablir l'ordre, il s'embarque pour la Trinidad, avec un certain nombre de royalistes, pour remettre les navires français de la station sous la protection du roi d'Espagne, cousin de Louis XVI. Il est remplacé par Rochambeau.

De ce jour, Fort-Royal s'appelle Fort de la République, et la ville, République-Ville ; le Fort-Bourbon devient le Fort de la Convention, et le Gros-Morne, Rochambeau.

Prenant fait et cause pour les patriotes, Rochambeau eut à soutenir la lutte contre les royalistes, à la tête desquels se trouvait Percin, le vainqueur de l'Acajou. Ce dernier avait réussi à s'emparer des armes et des munitions renfermées dans la batterie Sainte-Marthe sur l'habitation Sainte-Catherine, à Case-Navire. A dos de mulet, il transporte ce matériel sur la propriété Lemaitre, située à une lieue et demie sur la route de Balata. Rochambeau se mit à sa poursuite. Il ne réussit pas à le déloger. Il ne put faire qu'un seul prisonnier, Jaham

Desrivaux, qui s'était éloigné en éclaireur à quelque distance du camp. Ce dernier fut fusillé sur la Savane quelques jours après, malgré les instances de Percin qui s'engageait à disperser son camp, si la liberté était accordée à l'héroïque captif. On pense généralement que c'est au moment où il tomba percé de balles que cette acclamation, répétée encore de nos jours par les enfants, jaillit spontanément de la foule : *Bravo ! Charles Desrivaux !* Et l'exaltation populaire ajouta, dans la suite, sans doute pour faire la rime : *Charles Desrivaux ! baton caco !*

Cette exécution irrita le Camp-Décidé. Percin résolut de prendre l'offensive. A la baïonnette, il enleva le Poste Colon, occupé par les Républicains, à quelques centaines de mètres de son camp.

Rochambeau fut plus heureux dans ses tentatives contre un deuxième camp établi au Vertpré et contre quelques habitants des Trois Ilets. Il se montra néanmoins généreux à l'égard de ces derniers, étant donné que M^{me} de La Pagerie avait son gendre, Alexandre de Beauharnais, qui commandait en chef l'armée de la République sur le Rhin.

L'émigration s'accrut de plus en plus. L'un des chefs du parti royaliste, Dubuc, fut envoyé en mission, par son parti, à Londres. Par l'intermédiaire des princes français qui s'y étaient réfugiés, il réussit à obtenir du gouvernement de Pitt que les Anglais prêtassent leur appui au parti royaliste contre le parti républicain, sans marcher pour cela pour la conquête de l'île, mais simplement pour la mettre sous sa protection.

L'occasion, évidemment, était trop belle pour les Anglais pour ne pas s'immiscer dans nos querelles intestines. Pendant qu'ils menaçaient Dunkerque, les voilà qui menacent la Martinique. Ils apparaissent devant Case-Navire. Ils y trouvent une petite division française de trois navires. Ils encerclent l'un d'eux, *la Ferme*, et somme le commandant de ranger ses navires parmi les vaisseaux anglais pour se mettre sous leurs ordres. Refus énergique du commandant qui répond qu'il aime mieux se faire sauter que de se prêter à un acte semblable. A ce moment, on apprend de la Trinidad que le gouvernement espagnol avait accepté de prendre provisoirement les forces navales françaises à son service. Voilà qu'un

jeune élève de marine, Turpin, en présence même des Anglais, arbore la flamme et le drapeau espagnol. Du coup, l'amiral anglais renonce à ses prétentions.

Quelques mois après, les Anglais allaient se venger de cet échec. Ils revinrent au nombre de 6.000, sous les ordres de Charles Grey, et débarquèrent en même temps aux Trois Rivières, au Galion et à Case-Pilote. Rochambeau ne put leur opposer que l'enthousiasme belliqueux et l'exaltation guerrière de ses républicains.

Le détachement de la colonne des Trois-Rivières vint bombarder la batterie du Cap Salomon et l'îlet à Ramiers. Il réussit à faire sauter la poudrière. Une partie de la garnison resta ensevelie sous les décombres.

Le détachement de Case-Pilote, pour éviter les batteries entre Case-Navire et République-Ville, fut contraint de gagner les hauteurs pour attaquer Saint-Pierre. Les Républicains de cette ville, conseillés eux-aussi par leur ardeur patriotique plutôt que par leur nombre, eurent à soutenir l'assaut d'un contingent ennemi qui arrivait de la Trinité par la Calebasse. Prenant position au Morne-Rouge, ils attaquent avec impétuosité. Un colonel anglais est tué dans l'attaque. Mais, devant des forces supérieures en nombre, ils durent se replier sur la ville. Celle-ci, bien qu'attaquée par terre et par mer, refuse de capituler. Après avoir arboré le drapeau tricolore, les uns vinrent se joindre aux forces de Rochambeau au Fort-République, les autres s'expatrièrent.

Le détachement du Galion se rendit maître sans coup férir du Fort de la Trinité. Les provisions et tout le matériel qui pouvaient être de quelque utilité furent détruits ou brûlés. Bellegarde, qui commandait ce fort, dut se replier sur le fort de la Convention. Poursuivi par l'ennemi sur la route du Gros-Morne, il lui offrit une vigoureuse résistance. Ce ne fut pas sans perte, nous dit Daney, que le détachement anglais fit ce trajet. Ses troupes harcelées et attaquées plusieurs fois par Bellegarde lâchaient pied souvent devant lui. Mais enfin la ruse l'emporta. Bellegarde dut abandonner sa position du Morne-Sirey et se retirer derrière la Rivière-Monsieur, à six kilomètres d'ici. Le général anglais lui fit proposer 200.000 livres s'il voulait mettre bas les armes, lui assurant

qu'il le ferait transporter hors de la colonie sain et sauf. Bellegarde accepta, se rendit et fut transporté aux Etats-Unis. De ce fait, le contingent anglais vint s'établir à la Redoute pour se reposer et prendre ses dispositions pour l'attaque du Fort de la Convention.

Poursuivant ensuite leur marche sur ce fort, ils vinrent se heurter sur la Redoute Bouillé. Cette redoute était commandée par Pélage, dont le courage avait déjà attiré sur lui l'attention. Pendant 14 jours, le bombardement dura avec furie contre cette Redoute et contre le fort. Il n'y eut pas un pouce de terrain qui ne fut atteint par les boulets ennemis. Plutôt que de laisser périr le petit nombre de ses compagnons, Rochambeau capitula. La garnison se rendit sur la Savane pour exécuter les termes de la capitulation. En voyant le petit nombre de braves présents devant lui, le général anglais, s'adressant à l'officier français qui les commandait, l'apostrophe en ces termes : « Pourquoi le reste de la garnison se fait-il tant attendre ? — La garnison, lui répond l'officier, mais, vous l'avez tout entière devant vous ». Après une pareille réponse, l'Anglais eut honte et ne répondit rien.

Tous ceux qui voulurent quitter la Martinique furent embarqués sur 12 vaisseaux mis à leur disposition et dirigés sur la France. D'autres, pour éviter la Terreur, se dirigèrent sur les Etats-Unis. Les Anglais, une fois maîtres de l'île, refusèrent de reconnaître la liberté accordée aux esclaves. A la paix d'Amiens, Bonaparte reprit la Martinique des mains des Anglais, parce qu'elle était la patrie de l'impératrice. Elle était restée sept ans sous le joug britannique (1802).

Pendant ces années de guerre civile et de guerre contre les Anglais, les plantations de l'île étaient abandonnées. Les dépenses ne faisaient qu'augmenter tandis que les revenus diminuaient au milieu d'un tel désordre général. Les habitations des émigrés furent confisquées, mais ces mesures n'étaient pas de nature à faire cesser la pénurie de recettes dans laquelle on se trouvait. Les clubs proposèrent un prêt patriotique remboursable dans les années qui allaient suivre. Ce prêt fut garanti par la Colonie. Les commissaires préposés à cette réalisation et au remboursement remirent à ceux qui faisaient leur versement une reconnaissance signée d'eux qui

était négociable. C'était en somme du papier-monnaie comme en France, avec cette différence que la garantie ici était donnée par la colonie, alors qu'en France elle était donnée sur les biens du clergé.

La Révolution produisait les mêmes effets dans la Colonie que dans la Métropole. En 1793, les biens du clergé de la Martinique furent confisqués et déclarés biens coloniaux. A ce moment, il n'y avait dans l'île que des Capucins et des Dominicains, les Jésuites ayant disparu depuis la faillite du Père Lavalette. Les Capucins ne possédaient presque rien et ne vivaient que de la charité de leurs paroissiens. Leur collège Saint-Victor de Fort-de-France fut néanmoins confisqué, ainsi que les biens des Frères de la Charité, des Ursulines et des Dames de la Providence.

Les Dominicains possédaient beaucoup d'immeubles, dont le beau domaine du Fonds Saint-Jacques. Ce bien devenu bien colonial fut tantôt loué à bail, tantôt mis en régie, sans être d'un grand profit, ni pour les fermiers, ni pour la Colonie. Il vient, comme vous le savez, d'être morcelé au profit des petits propriétaires du quartier et le terrain sur lequel s'élevaient jadis la sucrerie et de vastes magasins sont affectés aujourd'hui à la construction d'un asile d'aliénés.

Pendant toute la Révolution, la France se trouva dans l'impossibilité matérielle de venir en aide à la Martinique. Ce ne fut qu'en 1804 seulement que la frégate *Ville-de-Milan* fit son entrée à la Trinité, portant un important renfort de troupes et confirmant l'élévation de Bonaparte au trône impérial.

Le nouveau régime fut accueilli avec joie, car il mettait fin à une période de troubles sans exemple dans l'Histoire de la Martinique, et aussi parce que l'impératrice était une créole des Trois-Îlets et que sa mère, M^{me} Tascher de la Pagerie, habitait toujours sur son habitation dans ce quartier. On fit à cette occasion des fêtes magnifiques au chef-lieu qui avait pris alors le nom de Fort-de-France. On se crut, dit Daney, transporté aux temps enchantés des fées. Le général d'Houdetot porta ce toast : « III a uni la Martinique à la France et la France à la Martinique ». Il y eut une amnistie générale. Dubuc, l'émigré de Londres, ne trouva grâce devant l'empe-

reur qui lui reprochait amèrement son alliance avec les Anglais, qu'à la suite d'une démarche faite en sa faveur auprès de l'empereur et de l'impératrice par une délégation de créoles résidant alors à Paris.

La Paix d'Amiens ne fut pas de longue durée. La guerre allait reprendre l'année suivante. L'Angleterre se refusait à rendre les cinq comptoirs de l'Inde et ses vaisseaux se mettaient à saisir ceux de notre marine marchande. Ce fut le prélude du blocus continental.

L'amiral Villeneuve quitte Toulon et se rend aux Antilles pour faire sa jonction avec les flottes françaises de Brest et de Rochefort, commandées par le contre-amiral Missiessy. Jamais pareille flotte ne s'était développée sur un front aussi étendu dans la rade de Fort-de-France. L'amiral anglais, voulant sans doute occuper l'activité de son équipage, eut l'étrange idée d'occuper le rocher du Diamant. Il s'y fortifia à outrance en y dépensant des millions. Le capitaine du vaisseau *Pluton*, Cosmao, donna le signal de l'attaque. Le combat fut opiniâtre. Les Anglais canonnaient de loin toutes les embarcations qui cherchaient à s'en approcher et faisaient pleuvoir sur les assaillants des roches qu'ils lançaient de leurs hauteurs et des tonneaux remplis de pierres qu'ils laissaient rouler. On arriva péniblement, à l'aide d'échelles, de crocs, de cordes et de gaffes, à escalader ces rochers abrupts pendant que l'escadre canonnait le sommet. Les Anglais allaient être infailliblement écrasés quand ils demandèrent à parlementer.

Pendant ce temps la flotte de l'amiral Nelson arrivait à la Barbade et l'amiral Villeneuve dut rentrer en France pour son malheur. Quelle qu'eût été l'issue d'un combat livré à ce moment aux Antilles, elle n'eût jamais été plus désastreuse que la journée de Trafalgar qui eut lieu cinq mois après.

Les Anglais ne pouvaient accepter les étonnants triomphes de Napoléon sur le continent. Ils résolurent de se venger sur les colonies françaises, le seul point où la France paraissait vulnérable. A la nouvelle de l'arrivée de trois bricks français dans nos eaux, ils prirent les devants. Ils vinrent bombarder les deux batteries *Borgnesse* et *Dunkerque* à Sainte-Anne qui tombèrent entre leurs mains. Ces deux batteries furent reprises par les troupes de terre. On désencloua tous les canons que les

Anglais avaient cherché à rendre inutilisables et leurs feux furent dirigés contre les vaisseaux anglais qui prirent aussitôt le large après avoir célébré trop tôt leur victoire.

Diverses escarmouches eurent lieu entre temps. Mais, l'année suivante, les Anglais, profitant de l'éloignement de toute force navale française qui leur permettait de dégarnir leurs îles de toutes les troupes dont ils pouvaient disposer, vinrent encore une fois attaquer la Martinique avec 16.000 hommes, sous les ordres du lieutenant-général Beckwith et de l'amiral Cochrane. On s'apprêta ardemment à la défense. On s'attendait à les voir débarquer à Case-Navire, comme les fois précédentes, et des dispositions avaient été prises pour mettre en état de défense la partie de la côte qui s'étend du Céron à l'Anse-à-l'Ane. Mais, ils débarquèrent au Robert et se rendirent à marches forcées sur les hauteurs de Surrirey pour attaquer le Fort Desaix à revers. Le chef d'état-major, Boyer de Peyreleau, alla à leur rencontre et essaya en vain de les déloger. Nous empruntons à Sidney-Daney le récit de ce combat meurtrier livré entre Français et Anglais sur l'emplacement actuel du bourg de la Redoute.

« Les Anglais, nous dit cet historien, occupaient donc les hauteurs de Surrirey, c'est-à-dire les élévations et les mamelons qui se trouvent sur la partie de l'habitation Lacalle, aujourd'hui habitation Moulin à vent. Les Français, après avoir brûlé les bâtiments et le moulin à vent de cette habitation qui auraient pu servir d'abri et de retranchement à l'ennemi, s'étaient retirés sur la ligne formée et défendue par les deux redoutes de Moulin à vent et Magloire, la première sur l'habitation Lacalle, la seconde, à droite, sur l'habitation Birot.

» A en juger par l'état actuel des lieux, les Anglais devaient se trouver sur l'emplacement de la propriété de M^{me} d'Abadie de Lurbe, et les Français occupaient la Redoute du Moulin à vent à quelques mètres de la maison d'habitation de M^{me} Joseph de Laguarigue de Surveilliers.

» La seconde Redoute était à l'endroit appelé aujourd'hui la « Batterie » sur l'habitation Birot, actuellement Castel. Il tirait son nom de Magloire Pélage, commandant de troupes pendant la Révolution, en 1793, dans la défense de la Redoute Bouillé contre les Anglais.

» Ces deux Redoutes, ajoute Daney, étaient liées par des épaulements qui s'étendaient de l'une à l'autre et ne s'interrompaient que par la grand'routé qui passe au milieu. Elles étaient armées chacune de trois pièces de canon de 12 à 150 hommes, les occupaient sous les ordres du chef de bataillon Ocher. Aux ailes qui étaient protégées, à gauche, par une ravine (la ravine Vilaine), à droite, par une troisième Redoute moins forte et sans canon, on avait placé 200 hommes. Le reste du régiment était disséminé derrière ces épaulements, dans la troisième Redoute, ou se trouvait en réserve derrière. Cette troisième Redoute devait se trouver dans les environs du presbytère actuel et de la propriété Trillard. C'est cet emplacement assez vaste qui s'étendait entre les lignes des Redoutes en avant et la Redoute Bouillé, en arrière, que l'on appelait le « *Camp retranché de la Redoute* ».

» Les Anglais enhardis par leurs premiers succès dans le fait qu'on n'avait pas réussi à les déloger de leurs retranchements, s'avancèrent pour enlever à la baïonnette ces deux Redoutes de front. Une colonne anglaise se mit en marche sur la Redoute du Moulin à vent, tandis qu'une autre se mit à gravir le morne à pic qui conduisait à la Redoute Magloire, en passant dans la vallée au-dessus de la Fontaine Moutte. Les deux colonnes furent reçues par une décharge générale et de l'artillerie et de la troupe qui porta le ravage et le désordre dans leurs rangs. Elles revinrent plusieurs fois en avant et éprouvèrent les mêmes pertes. Le général anglais Beckwith, voyant tomber ses hommes, donna l'ordre d'étendre sa ligne vers la droite pour prendre les redoutes à revers. Mais, le chef de génie Richaud posta à temps quelques hommes à la ravine Vilaine où l'ennemi tentait de pénétrer et l'arrêta. La bataille dura deux heures et demie, lorsque les Anglais, découragés par leurs pertes, commencèrent à reculer. On se mit à leur poursuite quand malheureusement on donna l'ordre de s'arrêter. La compagnie des grenadiers de Saint-Pierre avait pris une part brillante à ce combat. L'un d'eux, Servul Guys, était parvenu, au milieu de la fusillade, à mettre le feu dans une pièce de cannes où s'étaient blotties et couchées des troupes noires qui composaient l'armée anglaise.

» Malheureusement une grande faute avait été commise.

Le capitaine-général avait donné l'ordre de se replier sur le Fort Desaix, cédant à l'opinion de ceux qui lui persuadèrent que c'était en prolongeant le plus longtemps la lutte et en laissant les fatigues, les bivouacs, les pluies, la fièvre jaune et la dysenterie détruire les troupes anglaises. Cette guerre d'usure n'eut pas le même résultat qu'en 1914. Le général Beckwith prit alors tranquillement possession d'une ligne qu'il avait en vain essayé d'emporter de vive force. Il vint mettre le siège devant le Fort Desaix. Pendant cinq jours ce Fort ainsi que la Redoute Bouillé, la grande Redoute, comme on l'appelait, furent bombardés sans arrêt. Dix batteries vomissaient leurs feux sur ces deux forteresses. La voûte du magasin à poudre vint à céder. On tint conseil et la plus grande partie de ceux qui furent consultés pencha pour la capitulation. Pour la troisième fois, la Martinique, en moins de cinquante ans, tomba au pouvoir des Anglais. Elle resta en leur possession jusqu'en 1814, cette fois pour passer définitivement à la France jusqu'à nos jours.

» Dans cette même année, mourait à la Malmaison l'impératrice Joséphine, celle qui avait mérité de la France le surnom de la Bienfaitante.

» Ces combats livrés pour la deuxième fois sur le terrain de la Redoute et à la Redoute Bouillé sont les plus meurtriers qui aient été enregistrés dans les Annales de la Martinique. Les paisibles habitants de ce quartier, en bêchant la terre pour planter leurs salades, trouvent encore, enfouis dans le sol, quantité de boulets et de shrapnells qui datent de cette époque.

» Avant la capitulation du Fort Desaix, le Fort Saint-Louis avait été évacué sur l'ordre du Gouverneur Villaret Joyeuse. La flotte anglaise, qui était entrée dans la baie du Lamentin, l'avait presque réduit au silence. Le Fort de l'Îlet à Ramiers ne fut plus en état de répondre aux feux de l'escadre anglaise. Saint-Pierre tomba à son tour aux mains de l'ennemi. C'est à la suite de toutes ces circonstances malheureuses que le Fort Desaix, dernier rempart de la défense, demanda à capituler.

» Avant de ce faire, le Préfet colonial avait eu soin de faire distribuer aux troupes françaises tout ce qui restait

d'argent dans la caisse du Trésor. Les Anglais n'y trouvèrent rien. Furieux de cet état de chose, ils exigèrent du Préfet (intendant) et du Payeur qu'ils revêtissent de leurs signatures pour 778.196 francs de traites tirées sur le Trésor français. Et, pour les y contraindre, le Préfet qui était déjà embarqué fut invité à se rendre à terre et fut installé avec le Payeur dans une maison de la Grand'Rue de Fort-de-France (aujourd'hui rue Victor-Hugo), avec deux sentinelles anglaises à la porte, jusqu'à ce qu'ils eussent obtempéré aux ordres du vainqueur. Les troupes, les employés des Administrations et tous ceux qui le désiraient furent embarqués sur des transports pour être débarqués en France sur les côtes de Bretagne.

» Lorsque la nouvelle fut connue en France, l'empereur en fut indigné. Il prescrivit de faire d'urgence une enquête sur les nombreuses fautes commises. Le gouvernement français prévint officiellement la nation que toutes les traites tirées de la Martinique, en date des 13 et 19 octobre 1808, sur le Trésor français, ne devaient pas être admises en paiement, ni dans le commerce, ni dans les caisses de l'Etat. Des sanctions furent prises contre ceux qui furent reconnus coupables. Quant aux prisonniers embarqués pour la France, le commandant de l'escadre refusa de les débarquer à Quiberon, pour la raison que le gouvernement impérial refusait de faire l'échange. Désespérés de cette nouvelle, ils furent sur le point de faire échouer les transports à bord desquels ils se trouvaient. Ils durent continuer sur l'Angleterre.

» A partir de la Restauration, la Martinique connut les bienfaits de la Paix. On entra dans la période des réformes. Louis XVIII commença par l'abolition de la Traite. Puis, ce fut le dernier coup porté au vieux Pacte colonial dans la liberté accordée aux Colonies de faire le commerce avec l'étranger. Le mot de liberté travaillait alors tous les esprits. En 1840, la *Société de la Morale chrétienne*, à la tête de laquelle se trouvait le duc de Broglie, fut chargée d'examiner la grave question de l'esclavage. Elle déclara que le « moment était venu de faire cesser l'état d'incertitude qui pesait sur nos colonies et qu'elle n'admettait pas que l'esclavage pût subsister ». Le principe était enfin adopté et six ans après, à la Révolution de 1848, Shoelcher, devenu sous-secrétaire d'Etat,

posa à son tour le principe devant les membres du Gouvernement qui déclara en dernier lieu que l'esclavage, « attentat contre la dignité humaine », cessait d'exister aux Colonies. En compensation, les Colonies recevaient une indemnité dont une partie servit à la création des Banques coloniales.

» Le Sénatus-consulte de 1854 vint enfin fixer la constitution définitive des trois vieilles colonies, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. La guerre de 1870 n'eut pas de graves répercussions à la Martinique, à l'exception de l'insurrection du Sud.

» Nous voilà au seuil du xx^e siècle. 1902, c'est la catastrophe, de sinistre mémoire, qui fit son œuvre de destruction. Dans un chaos de feu, de laves et de gaz, 40.000 victimes passèrent de vie à trépas.

» Dans la Grande Guerre de 1914, la Martinique eut l'honneur d'envoyer 15.000 de ses enfants, de tous âges, dont un septuagénaire, vétéran de 1870, le Maire du Marin, le Dr Duquesnay, sur tous les fronts du continent et aux Dardanelles. »

La courte esquisse que nous venons de faire sur l'Histoire de la Martinique démontre amplement la part active que prit notre chère colonie dans toutes les affaires politiques de la Mère-Patrie, depuis le jour de sa prise de possession par d'Esnambuc jusqu'à l'heure actuelle.

Aux fils du pays passés à la postérité que je vous ai cités au début, vous me permettrez d'en ajouter d'autres qui font honneur dans toutes les branches de l'activité intellectuelle. Dans l'Histoire, Moreau de Saint-Rémy, Sidney-Daney, Thibault de Chanvallon ; dans la marine, les amiraux Dubourdiou, Mignot (campagne de Madagascar), Lespès (campagne de Chine), le capitaine de frégate Lacourné, et d'autres jeunes officiers de marine qui sont encore au début de leur carrière : dans le corps des contrôleurs généraux de la marine, Alfred Chéneaux ; dans l'armée, Joseph Serrand et le vicomte d'Arnaud, maréchaux de camp ; les généraux Reboul, de Vassoigne, Baron Déry, le Brave des braves, d'Adhémar de Cranzac, Susbielle, de La Guigneray, le commandant Delgrès ; dans l'intendance, les commissaires de la marine, anciens ordonnateurs, Antoine Trillard, gouverneur de l'Inde,

Dublancq-Laborde, Jaham-Desrivaux, Bunel, Marbot et l'intendant-général Barbe ; dans la médecine et dans le corps de Santé des Troupes coloniales, les docteurs Rufz de Lavison, Pichevin, Huc, les médecins-généraux Albert Clarac, Maurice Delrieu, Dumas, Adrien Garnier ; dans les lettres, d'Avrigny, membre de l'Académie française, l'écrivain Pierre de Bologne ; dans l'épiscopat, Mgr de Courmont, des Pères du Saint-Esprit, évêque de Zanzibar ; parmi les membres du Gouvernement, Prévost de Sansac, ministre de la Marine, Perrinon, Lémery, ministre de la Justice, Alcide Delmont, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies ; dans le professorat, Gustave Chéneaux, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux, et collaborateur de Beaudry-Lacantinerie, etc...

Il n'y a pas lieu de s'étonner si l'un de ses enfants, dans une conférence qu'il a faite à l'Office colonial, en 1909, Pellerin de Latouche, Directeur général de la Compagnie générale Transatlantique à Paris, a pu dire que « la Martinique était un joyau serti entre deux pierres précieuses, le Diamant et la Perle ». A l'exposition intercoloniale de 1931, un Ministre des Colonies a répété à son tour que « la Martinique était l'un des bijoux de famille égrenés dans l'océan Atlantique ». Un poète enfin, un ami de mes 18 ans, le Dr Daniel Thaly, que je ne craindrais pas de surnommer le Leconte de Lisle Martiniquais, a chanté dans sa mélodieuse poésie les beautés de Madinina. Avec lui, nous pouvons tous redire en chœur :

*La Martinique était pourtant une corbeille
De beaux arbres fleuris sur les abîmes bleus
De l'Atlantique ardente, et chaque aube vermeille
La vêtait d'un manteau de pourpre radieux !*

*
**

*Ses femmes aux madras, porteuses de foulards,
Ses femmes aux beaux fronts voilés par des mantilles,
Ses filles, dont l'Europe admire les regards,
L'avaient fait appeler la Reine des Antilles.*

DEUXIÈME CONFÉRENCE

Je vous ai esquissé à grands traits l'Histoire de la Martinique en vous faisant remarquer qu'elle se confond souvent avec celle de la Métropole. De cette histoire, j'extrayerais quelques noms illustres dont la célébrité met notre petite colonie en relief parmi les autres îles, ses voisines. Je commencerais, si vous le voulez bien, par la petite Française d'Aubigné.

Françoise d'Aubigné n'est pas née à la Martinique. Elle y vint seulement dès sa plus tendre enfance avec ses parents à Case-Pilote, puis au Prêcheur. Le père fut planteur dans cette dernière localité. Il fit même du commerce, paraît-il, à Saint-Pierre. Son séjour à la Martinique ne fut pas sans influence dans le rôle qu'elle eut à jouer, soit à Paris, soit à la Cour. On peut dire sans crainte d'être contredit que c'est en souvenir de son enfance passée sur la plage du Prêcheur, des chagrins de sa mère et des larmes versées par elle à la mort de son mari que la France lui est redevable de la Maison d'éducation de Saint-Cyr destinée à recevoir deux cent cinquante demoiselles nobles et pauvres.

Son père, Constant d'Aubigné, avait été incarcéré dans la forteresse de Niort comme coupable d'intelligence avec les Anglais. C'est dans cette prison que naquit Françoise en 1635, l'année même de la prise de possession de la Martinique par d'Esambuc.

Le père ayant purgé sa condamnation, chercha, mais en vain, à se créer une situation en France. Cela lui fut bien difficile. Force lui fut, comme beaucoup de gentilshommes de l'époque, de s'expatrier pour aller chercher fortune aux îles. Il s'installa d'abord à Case-Pilote, puis au Prêcheur où il réussit à fonder une habitation. Mais Dame Fortune ne sourit

pas toujours à ceux qui lui quémangent ses faveurs. M. d'Aubigné se ruina au jeu, puis mourut.

A partir de ce moment, la mère et la fille durent se séparer. D'aucuns prétendent que M^{me} d'Aubigné rentra en France pour faire valoir ses revendications et confia sa fille à l'une de ses amies au Prêcheur, en attendant son retour. D'autres, au contraire, soutiennent que c'est la mère qui resta quelque temps dans cette localité pour liquider la succession de son mari, au mieux des intérêts de ses créanciers, et qu'elle fit rentrer sa fille en France pour achever son éducation chez sa marraine, à Niort. Quoi qu'il en soit, la petite Françoise, à son retour en France, voyagea seule, confiée à une créole amie de la famille qui mourut en mer. Françoise, paraît-il, aurait débarqué seule au Havre pour se rendre chez sa marraine à Niort. A son arrivée en France, elle fut confiée à la diligence qui faisait route sur Nantes. Elle avait huit ans.

Elle passa deux ans chez la baronne de Neuillant. Elle ne s'y plaisait pas beaucoup. « Ah ! disait-elle souvent en soupirant, on me donne de belles robes, de magnifiques bijoux, on me fait mille cadeaux. Mais, on ne m'aime pas. J'étais bien mieux à la maison de maman. Je n'étais pas entourée de tout ce luxe, mais du moins je me sentais aimée. » Elle garda ce sentiment toute sa vie.

Ainsi s'écoulèrent dans la tristesse et la solitude les deux années que Françoise passa chez sa marraine à Niort. Privée de cette tendresse maternelle qui était aussi nécessaire au cœur de l'enfant que le soleil est nécessaire à la plante, elle vécut dans un isolement qui lui arrachait souvent des larmes amères.

Sa mère la reprit avec elle à Paris, probablement à son retour de la Martinique. La modicité de sa fortune ne lui permettant pas de payer le prix de sa pension chez les Ursulines, elle retira Françoise du couvent, et celle-ci, comme sa mère, fut obligée de gagner sa vie avec ses dix doigts. La famille habitait dans une mansarde dans la rue Saint-Honoré. Après de longues démarches, la mère réussit à faire admettre son deuxième enfant, son fils, comme page à la cour de Louis XIV et dès lors elle resta seule avec sa fille.

Il y avait à peine un an qu'elles se trouvaient ensemble

que la mort vint ravir cette mère dévouée aux soins et à l'affection de sa fille. Françoise se trouvant seule, dut retourner pour la seconde fois chez sa marraine à Niort.

La baronne passait tous les hivers à Paris. Comme toutes les personnes de son rang, elle recevait la société la plus choisie de la capitale, et de ce nombre figuraient Turenne et M^{me} de Sévigné. En retour, elle se faisait un devoir de ne jamais manquer à aucune des soirées où elle était invitée. On se réunissait souvent chez le poète Scarron, qui, malgré ses infirmités, recevait tout ce que la société et la cour comptaient de plus célèbre par l'esprit et par la distinction.

Un soir, Françoise fit son entrée dans les salons du célèbre poète. Eblouie par l'éclat des lumières, la magnificence des toilettes, le scintillement des bijoux et le bruit des conversations, elle fut tout émue. Tous les regards étaient braqués sur elle. Elle ne se rendait pas compte que c'était la beauté de ses traits qui attirait sur elle l'attention. Scarron en fut frappé, et ne voilà-t-il pas que le poète demande Françoise en mariage.

M^{me} Scarron fut reçue dans la meilleure société de Paris. Son salon aussi était très recherché, mais c'était principalement le charme de son esprit qui faisait l'attrait de ses réceptions. La voilà veuve au bout de peu de temps. Louis XIV, ayant entendu parler d'elle, la nomma gouvernante des enfants de M^{me} de Montespan, et en reconnaissance de son dévouement pour le duc de Maine, il lui donna le marquisat de Maintenon.

En quittant la Martinique pour la France, sa mère avait dit d'elle : « On ne revient pas de si loin pour peu de chose ». Et de fait, l'avenir lui donna raison. A la mort de Marie-Thérèse, Louis XIV l'épousa en secret. Elle montra dans cette nouvelle existence toutes les qualités qu'on lui avait reconnues dans le monde. Malgré la jalousie de plusieurs de ses contemporains, il est permis de croire que son ingérence dans les affaires de l'Etat fut beaucoup moindre qu'on ne le pense généralement. Sa correspondance la montre déplorant les rigueurs amenées par la révocation de l'Edit de Nantes, faute politique, s'il en fut, dont la haine des parties lui a imputé bien à tort la responsabilité.

En tout, elle déploya un admirable bon sens, une raison,

qui lui font honneur. « Peu de gens, disait-elle, sont assez *solides* pour ne regarder que le fond des choses. » Aussi raconte-t-on que le roi, lorsqu'il la consultait, avait coutume de lui dire, avec une pointe de malice : « Qu'en pense votre *solidité* ? »

Le rôle que joua cette femme dans la société de son temps fut considérable. C'est elle qui ramena Louis XIV à la pratique de la religion. Son chef-d'œuvre, la Maison de Saint-Cyr, fut l'objet constant de ses préoccupations. Elle y mit tout son cœur, toute son âme, tout son génie. Le but qu'elle se proposait d'atteindre fut de faire de ses filles des chrétiennes raisonnables. Aux dames chargées de leur éducation, elle répétait sans cesse : « Montrez à vos enfants que la vraie piété est de remplir ses devoirs d'état. Dites-leur bien qu'elles ne seront vraiment raisonnables que lorsqu'elles seront à Dieu. » Elle les faisait travailler des mains en même temps qu'elle leur inculquait le travail de l'esprit. Elle avait une admiration pour Racine, Fénelon et Saint François de Sales, ce qui raffina son goût littéraire. Ses belles qualités de cœur et d'esprit la font ranger parmi les meilleurs de nos écrivains dans l'art épistolaire.

*
**

Si, par son mariage avec Louis XIV, M^{me} de Maintenon a été *presque reine*, avec la couronne en moins, il n'en a pas été de même de Joséphine, femme de Napoléon, que le décret du II frimaire an XIII proclama *urbi et orbi* impératrice des Français.

Voilà donc écrits à tout jamais, sur deux pages de nos Annales martiniquaises, les noms de deux femmes, veuves toutes les deux, dont l'une est martiniquaise par adoption et l'autre par la naissance, toutes deux encore, filles de planteurs vivant à quelques lieues l'un de l'autre, dont le sort est intimement lié aux deux plus puissants monarques qui se soient rencontrés dans notre Histoire nationale.

Vous savez tous que Joséphine est née aux Trois Îlets. Mais, ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que son identité a été contestée, parce qu'il avait plu à sa coquetterie de la rajeunir de quatre ans pour plaire davantage à son mari plus

jeune qu'elle de six ans. Fantaisie de femme, me direz-vous ! Oui, mais cette fantaisie fit couler de l'encre pendant plus d'un siècle et il a fallu recourir à des recherches les plus minutieuses qui ont occupé la vie de plusieurs spécialistes en la matière pour remettre la question au point et la faire voir sous son véritable jour.

Elle s'appelait de son vrai nom : Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie. De Joseph, Bonaparte avait fait Joséphine, nom familial dans lequel il avait mis un peu de son cœur, car il faut vous dire qu'il aimait éperdument sa femme, du moins au début de son mariage. De son côté, il avait troqué son nom de Buonaparte contre celui de Napoléon, parce que plus ronflant et plus sonore.

Comme toute jeune créole, elle avait une DA, appelée MARION, qui l'avait surnommée YEYETTE. Sa plus jeune sœur Marie-Françoise reçut le surnom de MANETTE.

Ces noms de fantaisie ne doivent pas vous surprendre. Vous le savez bien, c'était l'usage à l'époque, et ma foi les temps n'ont guère changé, de désigner ces miniatures d'enfant tout auréolés encore de la pureté de leur innocence, par l'appellation d'une syllabe qu'on doublait généralement, pour ajouter à la fraîcheur de leurs printemps je ne sais quelle note de poésie et de douceur. Cent fois déjà, vous avez entendu appeler : MAMA, FIFI, JOJO, FANFAN et tant d'autres noms de ce genre. Pour Joséphine, c'était donc YEYETTE.

Comme toutes les vieilles DAS de l'époque, Marion excellait dans l'art de *tirer la bonne aventure* avec des cartes et de concert avec une vieille sorcière des Trois Îlets, elle avait prédit à Yeyette qu'un jour viendrait où elle serait *plus que reine*. Et de fait, ne l'a-t-elle pas été, puisque, son titre d'impératrice mis à part, elle fut mère et belle-mère de deux rois, Eugène, vice-roi d'Italie, et Louis Bonaparte, roi de Hollande, et grand-mère d'un empereur, Napoléon III.

Joséphine n'avait pas encore 15 ans que des abeilles se mettent à fredonner autour de cette Rose fraîchement épanouie. C'était d'abord un officier anglais du nom de Williams, qui, un jour, avait été invité à une partie à la Montagne Pelée. On avait franchi l'Aileron la main dans la main et, après un somptueux repas, comme c'est la coutume, Joséphine et

Williams se trouvent seuls comme par hasard pendant l'heure de la sieste au pied de la Croix. Dans sa candide naïveté, elle raconte à son ami de cœur la légende du pays qui veut que quiconque fait neuf fois le tour de la Croix, en récitant chaque fois un pater et un ave, obtient sûrement la grâce qu'il demande. En gentleman accompli, Williams lui propose de faire ensemble ces neuf tours. Son cœur venait de parler, mais savait-il se faire comprendre ? Bref ! Joséphine accepte sa main et sans mot dire (le silence en cette matière est parfois éloquent), les voilà qui obtempèrent fidèlement aux injonctions de la tradition. Ils frissonnent tous les deux. Mais, ce ne fut qu'un flirt d'un jour. L'Anglais disparut pour ne plus revenir.

Une autre fois, c'était un jeune officier français, capitaine au régiment de la Martinique, du nom de Tercier, qui lui fit connaître sa flamme. Vous n'ignorez pas que, dans ces temps, les enfants n'étaient pas toujours libres de disposer de leur personne dans la question du mariage. C'était souvent les parents qui les mariaient, à leur convenance. Vous me direz peut-être que c'était une atteinte portée à la liberté individuelle. Mais, je ne cherche pas à entrer en discussion sur ce point. C'était l'usage et l'usage a force de loi. Les parents donnèrent la préférence à un jeune homme de la famille même, le vicomte Alexandre de Beauharnais, fils de l'ancien gouverneur général de la Martinique, capitaine au Régiment de la Sarre, en garnison à Brest. Des lettres s'échangent entre les deux familles. Et voilà Yeyette fiancée sans connaître son futur, car Niepce n'avait pas encore inventé la photographie.

Le mariage se fit à Noisy-le-Grand, le 13 décembre 1779, chez M^{me} de Renaudin, tante de Joséphine.

En 1788, l'idée lui vint d'aller faire un petit tour, comme on dit, dans son pays natal. Elle se sentait heureuse de revoir tous ses chers Ilotins qu'elle avait laissés depuis quelque temps. Ce fut un vrai bonheur pour elle de monter sur les petits chevaux créoles qui courent le *Train*, accompagnée de quelque bon et fidèle serviteur noir, suivant du même *Train*, d'une main tenant le cheval par le bout de la queue, de l'autre maintenant, sur la tête, quelque panier caraïbe contenant les effets de sa maîtresse. Tantôt, elle parcourait les mornes où s'était écoulée sa première jeunesse. Tantôt, elle traversait en

pirogue le cul de sac de Fort-Royal pour aller faire visite au gouverneur, le comte de Damas. Ce fut aussi pour elle l'occasion de revoir les Dames de la Providence chez qui elle avait été élevée. S'il faut en croire le Dr Ruz de Lavison, la vicomtesse aurait même occupé le Petit Gouvernement de Fort-Royal, très probablement la villa du Gouverneur à Bellevue. Elle poursuivait ses randonnées jusqu'à Saint-Pierre où elle était reçue chez des connaissances et amies, en particulier chez les Duchamp de Chastaigné.

Mais 1789 faisait suite à 1788, l'année de son arrivée dans l'île. C'était la Révolution. Le fort Bourbon était aux mains des Républicains, ainsi que je vous l'ai expliqué dans la première conférence, et de Tascher, oncle de Joséphine, était maire de Fort-Royal. La Révolution grondait de plus en plus. Durand de Braye, commandant d'un navire ancré dans la rade, lui propose de la reconduire dans un port de la Métropole. L'ordre d'appareiller fut soudainement donné. C'est ainsi que, le 4 septembre 1790, Joséphine de Beauharnais dut s'embarquer à la hâte sans avoir eu le temps d'aller embrasser sa mère, aux Trois Îlets. Avant de doubler la Pointe des Nègres, le navire qui la portait, la *Sensible*, est canonné par les batteries du Fort Bourbon, pendant que son oncle, maire de la ville, emprisonné dans le fort, assiste avec angoisse à ce bombardement. Rien de fâcheux ne lui arriva. Mais, à son débarquement en France, elle allait connaître les horreurs de la Terreur.

Son mari fut arrêté, comme Custine, Dillon, le maréchal de Broglie, et tant d'autres, bien qu'il fût ministre de la guerre, commandant en chef de l'armée du Rhin et président de l'Assemblée nationale. Il est conduit aux Carmes, transformés en prison. Joséphine le suit comme prisonnière. On lui assigne une cellule qu'elle partage avec deux autres captives de ses connaissances, tout à côté de la cellule de Hoche. O ironie du sort ! Hoche et la « Rose de Hoche » qui se rencontrent à la prison des Carmes, séparés par une muraille ! Alexandre de Beauharnais est exécuté en même temps qu'André Chénier. Joséphine s'attend à le suivre. Mais, dans l'intervalle, Robespierre et les autres tyrans de la Révolution gravissent à leur tour les marches de l'échafaud. Ceux-là morts, les prisonniers des Carmes ont une lueur d'espoir. Un beau matin, le gardien

vient dire à Joséphine : Citoyenne Beauharnais, tu es libre ! Elle s'évanouit à cette parole et c'est en larmes qu'elle quitte sa prison.

Je vous ai dit au début de cette conférence que plusieurs contradictions s'étaient élevées sur la date de naissance de Joséphine.

La première de toutes est celle qui assure que Joséphine, d'après une tradition locale qu'on ne pouvait mettre en doute, serait l'enfant de l'ouragan, parce qu'elle serait née en 1766, une quinzaine de jours après le cyclone de cette année qui avait fortement impressionné sa mère. Ceux qui ont connu le fameux cyclone de 1891 peuvent bien se rendre compte de l'impression que pouvait causer un tel cataclysme sur une femme touchant à la fin de sa période de gestation. Mais des erreurs de ce genre sont très souvent commises par ceux qui se fient trop à leur mémoire. Si Joséphine était vraiment l'enfant de l'ouragan, elle se serait mariée à Alexandre de Beauharnais à l'âge de 13 ans et elle aurait enfanté à quinze. Le mariage n'était pas permis à cet âge. Avec cela, on sent bien que les partisans de cette version sont tombés dans le domaine de la légende. Ils font naître Joséphine dans la purgerie, c'est-à-dire dans la partie de la sucrerie où se fabriquait le sucre; d'autres, sur le bord d'un ruisseau avoisinant. Ce serait là autant d'événements invraisemblables qui seraient les précurseurs de la naissance de cette femme que la Providence destinait à devenir l'une des principales illustrations de la France.

A vrai dire, ce ne fut pas Marie-Joseph-Rose qui naquit en 1766, mais sa sœur, Marie-Françoise, qui ne fut baptisée qu'en 1767.

Une seconde version, très accréditée auprès des compétences les plus qualifiées et qui ne voyaient pas les choses à travers le prisme de leur imagination, est celle qui fait naître Joséphine le 23 juin 1767. A l'appui de leur argument, ils se basent sur un document irréfutable à première vue, l'acte de mariage de Napoléon avec Joséphine, passé par Leclercq, officier de l'état civil du deuxième arrondissement de Paris, aux termes duquel il est stipulé que « l'acte de naissance de Marie-Joseph-Rose de Tascher constate qu'elle est née le 23 juin 1767 », et la date est écrite en toutes lettres. On serait

donc en droit de dire qu'en présence d'un acte public revêtu de l'autorité de la loi, l'acte serait réputé comme l'expression même de la vérité.

Mais il n'en est rien.

Permettez-moi en passant de vous faire remarquer comment il est parfois dangereux de se fier aveuglément à un acte que l'on ne craint pas de qualifier authentique et qui, dans le fond, ne l'est pas.

On peut dans beaucoup de cas invoquer en sa faveur le bénéfice de l'excuse universelle : *errare humanum est*. Mais, quand en plein XVIII^e siècle, un secrétaire congréganiste d'une part et un officier de l'état civil de Paris de l'autre, tous deux très versés dans le métier, commettent coup sur coup deux erreurs involontaires à propos de la même personne, c'est vraiment incroyable. Et pourtant il faut en arriver à récuser des archives que tout le monde serait porté à prendre pour des preuves indéniables, irréfutables, intangibles pour employer le langage moderne.

La vérité a été mise au grand jour par le D^r Pichevin, l'ardent défenseur de Joséphine, contre les attaques injustes dont elle a été l'objet.

Il n'est pas exact que l'acte de baptême de Joséphine ait été produit à l'officier de l'état civil de Paris pour rédiger l'acte de mariage des époux Bonaparte.

Il est établi aujourd'hui que la vicomtesse de Beauharnais, lors de son second mariage, n'a pas produit d'acte de baptême. Elle s'est contentée, comme le lui permettait la loi, de se faire délivrer un acte de notoriété, tenant lieu d'acte de baptême, établi par deux notaires, M^{es} Calmelet et Lesourd, qui déclaraient, comme l'a écrit Frédéric Masson, connaître parfaitement Marie-Joseph-Rose, veuve du citoyen Beauharnais, savoir qu'elle était native de l'île Martinique le 23 juin 1767 et que, dans ce moment (1796) il lui était impossible de se procurer l'acte qui prouve sa naissance pour la raison que l'île était occupée par les Anglais.

Joséphine s'était donc rajeunie de quatre ans dans cet acte de notoriété, sans que les témoins s'en fussent doutés. D'ailleurs, pouvaient-ils connaître l'âge exact de Joséphine ? Voilà à quoi servent souvent les formules pompeuses de la

loi qui affirment une chose, sur la déclaration de deux témoins qui peuvent très bien ignorer la date exacte d'une naissance qui remonte à plus de trente ans.

Il est bon de faire remarquer que l'acte du premier mariage de Joséphine a pu aussi servir de preuve pour l'établissement de cet acte de notoriété. Mais l'original de ce document qui se trouve actuellement déposé au greffe du tribunal civil de Pontoise porte le mot *sept* écrit en un endroit gratté et surchargé, et, en l'observant à la loupe, on peut, écrit Eckard, « entrevoir les linéaments du nombre *trois* que recouvre celui de *sept* ».

A quel moment aurait été faite cette surcharge ? C'est là le mystère.

Bonaparte n'a pas été dupe de cette supercherie, car lui-même à son tour, ainsi que fait foi son acte de mariage avec Joséphine, s'est vieilli d'un an (5 février 1768 qui est la date de naissance de son frère Joseph au lieu du 15 août 1769). De cette façon, l'un et l'autre passaient pour avoir 28 ans.

A propos d'acte de notoriété tenant lieu d'acte de naissance, permettez-moi de vous faire part d'un mécompte à peu près analogue qui m'est arrivé quand j'étais au Tonkin.

Une de mes compatriotes, qui n'avait plus ses 20 ans, vint à se marier. Vous ignorez peut-être qu'au Tonkin un ancien décret, qui remonte aux premiers temps de la conquête, donne pouvoir au gouverneur général de cette colonie de prendre des arrêtés pour dispenser les conjoints de la production de leurs actes de naissance quand on peut y suppléer par un acte de notoriété passé devant notaire. Ami de la famille ainsi que le Procureur de la République de la localité, quelque peu compatriote aussi à la fiancée, nous voilà invités tous les deux par cette dernière à signer devant notaire l'acte de notoriété tenant lieu d'acte de naissance. Le Procureur et moi nous signons de bonne foi. Mais, ne voilà-t-il pas que plusieurs mois après, ce même Procureur, avec qui j'avais les meilleures relations, se précipite chez moi un beau matin, en s'exclamant : « Nous avons commis, mon vieux camarade, un faux en écritures publiques ». Et il m'explique ce faux. Copie de cet acte de mariage avait été transmise à l'état civil de la Martinique pour être transcrite en marge de l'acte de nais-

sance, et la Martinique avait répondu que M^{lle} X..., qui porte les mêmes prénoms que ceux indiqués sur l'acte de mariage, n'était pas née en telle année, mais plusieurs années auparavant. Je garantis l'authenticité du fait que j'avance, et je le cite en cette circonstance, pour bien vous prouver qu'un acte de notoriété, qui peut suppléer l'acte de naissance en certain cas, n'est pas *de plano* l'expression même de la vérité.

Vous me direz peut-être : après tout, est-ce un grand mal de se rajeunir de 4 ans comme Joséphine, même devant un officier de l'état civil, ceint de son écharpe ? Pour l'Histoire cela peut avoir de l'importance, et Joséphine, comme vous le savez, n'est pas comme vous et moi, elle appartient à l'Histoire et elle a fait couler des flots d'encre, comme je vous le disais tout à l'heure... Et puis, ne serait-ce pas un cas de nullité de plus, si Napoléon avait fait valoir pour son divorce qu'il avait bien voulu épouser une femme de 28 ans et non pas de 32 ?

Le cas de Joséphine n'est pas sans précédent dans l'Histoire. N'a-t-on pas dit que le cardinal de Richelieu, pour obtenir sa nomination au poste d'évêque de Luçon, aurait produit l'acte de baptême falsifié de son frère Henri pour avoir l'âge canonique exigé pour cette dignité, 25 ans, alors qu'il n'avait que 21 ?

Mais ce n'est pas tout. D'autres historiographes ont été plus loin jusqu'à dire que la demoiselle Tascher de la Pagerie qui avait épousé Napoléon n'était pas Marie-Joseph-Rose, mais bien Marie-Françoise, tirant argument d'un acte de décès, en date du 5 novembre 1791, écrit de la main même du curé des Trois Îlets, le Frère Marc, et attestant qu'à cette date il a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse Marie-Joseph-Rose Tascher, sans indication de l'âge de la défunte. Et Frédéric Masson, qui n'est pourtant pas le moindre de nos plus grands historiens, vient à son tour se jeter dans la mêlée en déclarant que le curé des Trois Îlets aurait été systématiquement induit en erreur par la famille Tascher qui avait intérêt à faire croire qu'à cette époque (1791) Marie-Joseph-Rose mourait aux Trois Îlets. Ajoutons enfin que dans le salon du duc de Tascher, aux environs de Saint-Quentin, il existe un portrait de Joséphine au bas duquel se lit cette inscription :

« Marie-Françoise Tascher de la Pagerie, impératrice des Français ».

Nous voilà cette fois descendus plus bas, au fond même de ce dédale, sans pouvoir espérer d'en sortir. C'est encore le D^r Pichevin qui est venu lever le voile derrière lequel se cachait ce nouveau mystère. Voilà l'explication qu'il en donne. Le Frère Marc, curé des Trois Îlets, qui a rédigé l'acte mortuaire de 1791, n'était que depuis peu de temps dans la paroisse et la jeune fille qui venait de succomber n'était connue que sous le nom de « Manette ». S'il a introduit lui-même les prénoms de Marie-Joseph-Rose dans l'acte de décès, c'est qu'il l'a fait par erreur. Il n'avait sûrement pas consulté l'acte baptistaire de 1763 parce qu'il y a quelques différences dans l'orthographe des prénoms des père et mère de la défunte, ce qui donne à penser que cet acte ne lui a pas passé sous les yeux. Se serait-il fié à la déclaration de M. Tascher, oncle de l'enfant, qui a signé l'acte d'inhumation, et qui, ne la connaissant que sous le nom de Manette, aurait appliqué fautivement, dans un moment d'absence, les prénoms de sa nièce aînée, Marie-Joseph-Rose, à la dernière fille de M. de la Pagerie qui venait de mourir ? Sans doute, ce sont là des hypothèses, mais qui apparaissent comme étant les plus vraisemblables et les plus plausibles. Ou bien encore, comme cela se pratique encore de nos jours, le curé aurait fait signer en blanc l'acte de décès par les témoins, en se réservant le soin d'y porter après coup les prénoms de la défunte, et ce serait à ce moment que l'erreur se serait produite. Quoi qu'il en soit, la version que Joséphine serait réellement morte en 1791 ne semble plus être admise de nos jours. Nous l'avons vue, au contraire, quitter la Martinique en 1790, au début de la Révolution, alors qu'elle n'y était que de passage pour son plaisir personnel, pour aller partager, en 1794, la captivité de son mari dans la prison des Carmes.

Pour nous résumer, nous dirons donc que deux erreurs matérielles et involontaires ont été commises sur le compte de Joséphine, l'une aux Trois Îlets, en 1791, par le curé de la paroisse en consignnant sur le registre des décès que la jeune fille qui était morte se nommait Marie-Joseph-Rose ; l'autre, à Paris, en 1796, par l'officier de l'état civil du deuxième

arrondissement, sur la présentation d'un faux acte de notoriété où Joséphine eut la fantaisie de se rajeunir de quatre ans quand elle épousa le général Bonaparte plus jeune qu'elle.

Nous prenons plaisir à mentionner ici qu'une autre de nos compatriotes, M^{me} Irmine Romanette, directrice-fondatrice du *Trésor des Lettres*, a relevé de main de maître, en juin dernier, les erreurs de date qui ont été commises sur la personne de Joséphine. Tous les arguments contraires, ainsi qu'il a été dit sur ses intéressants articles *Destin de l'Impératrice Joséphine*, n'ont pas porté ce coup de poing dans la vérité accréditée par elle. Il semble, au contraire, que ces articles ont mis encore plus de précision dans les dissensions qui ont divisé un certain nombre d'auteurs sur cette question. La Martinique lui en sait particulièrement gré.

Ne cherchons pas à entrer plus à fond dans cette vieille querelle qui dès l'origine, à la cour même de l'Empereur, avait jeté la division entre les Tascher et les Beauharnais d'un côté et la famille Bonaparte de l'autre. La passion qu'on y a mise a été vraiment trop vive. Qu'il nous suffise de dire que des impérialistes intransigeants ont reproché à Napoléon III, fils d'Hortense de Beauharnais, petit-fils de Maris-Joseph-Rose Tascher, d'avoir usurpé le trône au détriment d'un Bonaparte pur sang.

Que les adversaires de Joséphine lui aient reproché sa coquetterie et sa frivolité pour lui mériter, à tort ou à raison, l'épithète de « la Rose de Hoche ou la Rose de Barras », il est plus facile de le dire que de le prouver. On peut faire dire à cette épithète tout ce que l'on voudra. Il est juste aussi de se demander si ce sont bien là les raisons qui ont déterminé Napoléon à demander le divorce. Ne serait-ce pas l'ambition qui l'aurait emporté sur le sentiment ? Ne voulait-il pas affermir son trône, lui assurer un successeur ? Ah oui ! Talleyrand a pu ériger à l'état d'un principe qu'une épouse royale ne peut rester sur le trône que si elle a accompli la fonction essentielle qui lui est dévolue, à savoir, d'assurer la continuité de la dynastie. Il a pu encore trouver dans l'Histoire de la France des exemples pour renforcer sa thèse : Louis VII et Eléonore d'Aquitaine, Louis XII et Jeanne de France, Henri IV et Marguerite de Valois. Mais, ne serait-il pas plus

juste de reconnaître que l'un des plus grands malheurs de Napoléon, pour ne pas dire le plus grand, fut d'abandonner Joséphine pour lui préférer une tête couronnée. Mais, direz-vous en sa faveur, il rêvait d'un fils qu'il ne semblait pas pouvoir avoir de Joséphine. C'est juste. Il est permis à tout homme marié de caresser un tel rêve. Mais répudier la femme, qui, par ses relations dans la haute société de Paris, lui avait procuré le commandement en chef de l'armée d'Italie et qui l'aurait ainsi mis sur le chemin de la gloire, la répudier donc pour s'unir à une archiduchesse autrichienne pour pouvoir réaliser son rêve, c'était trop sacrifier à son immense ambition les souvenirs et les réalités d'un amour qui avait été très profond. L'avenir d'ailleurs lui donna tort. Le roi de Rome ne mourut-il pas victime de cette même politique autrichienne que son père avait tant combattue pendant sa vie entière

Quoi qu'il en soit, l'impératrice Joséphine mérite toute notre sympathie. Elle la mérite parce que d'abord elle est de la Martinique, ensuite parce qu'elle a toujours passé pour gracieuse, élégante et belle. On peut l'aimer encore par esprit de justice, en dépit de certaines critiques formulées à son sujet et qui dans la plupart des cas paraissent beaucoup trop exagérées. On peut enfin l'aimer parce qu'elle fut la femme de celui qui disait qu'il « avait trouvé la couronne de France par terre et qu'il l'avait ramassée avec la pointe de son épée ». C'est en définitive une grande figure, parce qu'elle a été femme, impératrice et reine, avant d'avoir été la victime d'un caprice de roi.

Rappelons-nous en terminant les mots de Henry Bordeaux dans le *Cœur de la Reine Hortense* : « Je ne puis dissimuler mon écœurement chaque fois que dans l'Histoire, attiré par quelque grand homme ou plus souvent encore par la beauté et les charmes d'une femme, je rencontre, je suis sûr de rencontrer ces témoignages de l'objection humaine qui cherche la souillure pour s'en repaître. Et l'on passe pour ingénu quand on examine de près et qu'on rejette, au nom de la vérité, ces racontars sur lesquels se précipitent avidement la foule des sots ou des envieux qui se croient, eux, intelligents, parce qu'ils gobent toutes ces infamies. »

Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler d'une petite Aimée Dubuc de Rivery, une autre Martiniquaise, qui, sur le point de terminer son éducation à Nantes, et en cours de voyage pour regagner son pays d'origine, fut capturée par un corsaire turc, conduite à Alger, puis à Constantinople, où elle fut consacrée « Sultane Validée ».

Encore une histoire abracadabrante, digne tout au plus des contes des Mille et une nuits. C'est à croire vraiment que la Martinique est le pays des Fées. Les têtes couronnées ou à demi-couronnées qu'elle a produites n'ont pas pu vivre comme tout le monde. Il a fallu que chacune d'elle ait eu son histoire, une histoire extraordinaire, touchant presque à l'in vraisemblance.

Aimée Dubuc est née au Robert, sur l'habitation Pointe Royale, aujourd'hui Pointe la Rose ou Pointe Marlet. D'aucuns comme Sidney Daney et beaucoup d'autres la font naître en 1766 ; d'autres en 1763, la même année que Joséphine. Mais tout dernièrement, M. l'abbé Rennard, que vous connaissez tous, a eu la bonne fortune de découvrir dans un coin de la mairie du Robert, au milieu d'une liasse de papiers à demi rongés par l'humidité, l'acte de naissance authentique de celle qui fut appelée Aimée-Augustin-Marie-Joseph Dubuc (sic) de Rivery, née le 4 décembre 1776 et baptisée le 19 décembre de la même année par le F. Trepsac, dominicain, curé.

Retenez bien cette date : 4 ou 19 décembre 1776. Elle servira, comme je vous l'expliquerai tout à l'heure, à réfuter certains faits que des érudits même avaient classés dans le domaine de l'Histoire alors qu'ils auraient dû rester dans le domaine de la légende.

Je suis heureux de profiter de cette occasion pour adresser mes plus vives félicitations à M. l'abbé Rennard, avec qui j'entretiens d'excellentes relations, pour la bonne trouvaille qu'il a faite. Un membre de cette famille Dubuc, M. Martin du Theil, a fait état, en 1932, de cet acte de naissance trouvé au Robert, et à l'aide aussi de nouveaux documents trouvés à la Bibliothèque nationale, il a pu réduire à néant une partie de la légende qui a couru et été écrite pendant tout le XIX^e siècle sur le compte d'Aimée Dubuc de Rivery.

Suivons donc pas à pas la petite Aimée depuis la date

de sa naissance, 4 décembre 1776, relevé à l'état civil du Robert, sans ratures, ni surcharges.

Elle était cousine de Joséphine par les Le Roux et par les d'Orange. Sa sœur cadette avait épousé Guillaume Marlet, des Trois Ilets, à qui Joséphine de Beauharnais écrivait de Fontainebleau, en 1787, pour le remercier d'un sac de café qu'il lui avait envoyé.

Aimée vivait donc dans ce coin enchanteur de l'île que M^{me} Henriette Célerié a appelée avec raison le *Paradis sur la terre*. Elle avait aussi une *Da*, tout comme Joséphine, et on lui a fait dire qu'elle avait prédit à Aimée : *Tu règneras sur l'Orient*.

La petite Aimée était bien douée au point de vue intellectuel. Ses parents, qui jouissaient d'une bonne aisance, avaient profité du départ des Dubuc-Bellefonds pour la leur confier et la conduire à la Visitation de Nantes, qui était le rendez-vous de toutes les jeunes créoles de l'époque. La bonne renommée des établissements d'enseignement à Nantes a survécu de longtemps dans la suite. Pour ma part, je connais plusieurs martiniquaises qui ont été élevées soit chez les Ursulines, soit à Chavagnes et, de ce nombre, je puis vous citer une demoiselle de Gentile qui y est encore dans l'enseignement.

Aimée quitta donc la Colonie à l'âge de neuf ans. Un document déposé aux archives de la marine à Bordeaux atteste qu'elle débarqua dans cette ville le 18 juillet 1785.

En 1788, Marie-Anne de Bellefonds, veuve du comte de Montfrabœuf, épousa en secondes noces M. de Laurencin. Le mariage fut célébré à l'église de Saint-Clément, à Nantes, le 8 juillet 1788. Aimée, sa parente, était du nombre des invités, et, petite, comme elle l'était, elle signa au bas de l'acte de mariage, comme les autres. On peut encore le constater sur le registre paroissial de cette église, après 147 ans. En cette année de 1788, elle avait donc 12 ans et elle était à Nantes.

L'année d'après, la Révolution éclate. Les correspondants de la petite, inquiets de la tournure des événements, décident qu'il est plus prudent de la retourner à la Martinique, chez ses parents. Ils n'ont pas tort, on sait le sort qu'ont subi les Nantais pendant la Terreur. Elle s'embarque donc avec sa vieille *Da* qui l'avait suivie jusque-là pendant l'hiver de 1789.

1790. Le navire qui les portait eut une voie d'eau du côté des Açores. Il eut la chance inespérée de rencontrer un navire espagnol qui se rendait aux îles Baléares. Equipage et passagers transbordent sur le navire espagnol, et c'est dans les environs de ces îles Baléares que le navire fut capturé par les Turcs qui conduisirent Aimée, sa *Da* et les autres à Alger.

Le dey d'Alger, Baba Mohamed Ben Oman, était un vieillard de 74 ans. Il crut bon d'envoyer la jeune créole, qui était très belle, au sultan de Constantinople, Selim III, pour lui donner une marque d'amitié de vassal à suzerain. L'oncle de ce sultan lui avait fourni, l'année précédente, des armes et munitions qui lui avaient servi à vaincre une flotte espagnole. A la Martinique, comme vous le savez, on subissait la période difficile et troublée de la Révolution. Les parents de la jeune fille croyaient que le navire à bord duquel elle s'était embarquée à Nantes avait péri corps et biens.

Jusque-là, tout s'accorde au point de vue historique. Mais dès qu'Aimée arrive à Constantinople, le rideau de la scène se met brusquement à tomber sans laisser voir le jeu des acteurs qui se passait derrière.

Vingt ans après, en 1809, des journaux de Londres se mettent à parler, à mots couverts, d'une Sultane Validée, très influente à la Cour de Turquie, mère du jeune sultan Mahmoud II. On disait que cette femme était française et qu'elle s'appelait : Aimée Dubuc de Rivery.

La nouvelle ne paraissait pas vraisemblable, les journaux lancent tant de canards. En 1817, deuxième son de cloche. Un journal parisien, cette fois, donnait comme fait divers : « On annonce de Constantinople la mort de la Sultane Validée, mère du sultan régnant, Mahmoud II. La défunte était française. » Il n'y avait pas de quoi mettre en émoi Landerneau et ses environs, à ce moment surtout où des événements extraordinaires venaient de se passer : Guerre de Russie, l'île d'Elbe, les Cent jours, la Restauration, etc... Cependant, ajoute M. du Theil, un académicien, M. de Jouy, s'en émut. Il parcourt la province, recueille toutes sortes de légendes à fondements historiques auprès de quelques membres de la famille Dubuc et fait paraître un conte fantaisiste « qu'il plaça à la suite des récits de voyage : l'Hermitte en Province ».

Arrêtons-nous ici un moment pour discuter avec M. du Theil ce qui vient d'être dit sur le compte d'Aimée.

Tout d'abord, il s'agit de se demander ce qu'on entend par Sultane Validée.

La Validée était la Reine Mère du Palais, celle devant qui devaient s'incliner toutes les autres sultanes.

Aimée l'avait-elle été ?

Il n'y a jamais eu de doute sur ce point. L'écrivain américain Morton l'a assuré : il l'appelle : *The Veiled Empress*, la sultane voilée. Le journal *l'Illustration*, en 1854, en a donné un portrait. Il existe encore un portrait de la sultane validée qui est la propriété du commandant et de M^{me} Dufour, au château de Lauroy, dans le Cher. Soit dit en passant, ce portrait ressemble trait pour trait, paraît-il, à un autre que sa famille avait fait faire avant son départ pour la France. Il existe aussi un calepin artistique, portant sur l'une des faces le mot « Constantinople » et qui serait le souvenir d'un service qu'un Gallet de Saint-Aurin aurait essayé de rendre à la sultane créole. Enfin, il ne fait pas de doute qu'en entrant au sérail, Aimée porta le nom de Nakchidi, qui signifie *empreinte du cœur*, et qu'après sa mort il lui a été élevé un superbe mausolée qui est, jusqu'à l'heure actuelle, l'un des beaux monuments érigés à la famille impériale.

Mais, Aimée fut-elle la mère de Mahmoud II ? C'est là que l'opinion de M. du Theil diffère de celle qui a été émise pendant tout un siècle. M. du Theil assure que non.

Aimée était née en 1776. Avec les deux documents cités plus haut, on sait qu'en 1788 elle a assisté à un mariage à Nantes et qu'elle s'est embarquée pour la Martinique pendant l'hiver de 1789-1790. Or, d'autres documents très précis et qui ne laissent aucun doute sur la naissance de Mahmoud II, attestent que ce dernier est né le 20 juillet 1785. Donc, Aimée n'a pu être sa mère ; elle n'avait que neuf ans à cette époque.

Mais alors une autre question se pose. Pourquoi Aimée Dubuc a-t-elle porté le titre de sultane validée ? M. du Theil en donne l'explication qui paraît très vraisemblable.

En 1789, le sultan Abdul Hamid I meurt et laisse un fils, Mahmoud, âgé de 4 ans. Selon l'usage turc, la succession passe au prince le plus âgé de la famille impériale. Ce prince est Selim III, neveu du défunt, fils de son frère, qui est âgé de

28 ans. Or, la mère de Selim, Mirhi-Chah, était une Géorgienne chrétienne. D'autre part, un numéro de la *Gazette de France*, en date du 2 avril 1789, trouvé à la Bibliothèque nationale, publiait comme fait divers : « On écrit de Constantinople que la sultane favorite est morte ces jours derniers. Elle était chrétienne, française et née dans une petite ville de Provence. » Et presque en même temps, la *Gazette de la Martinique* publiait la même nouvelle.

D'après ce document qui existe encore à la Bibliothèque nationale, la mère de Mahmoud serait donc une française de la Provence qui serait morte en 1789, alors qu' Aimée ne serait entrée au Sérail qu'en 1790.

Dans ces conditions, rien d'étonnant, ajoute M. du Theil, si deux chrétiennes, se rencontrant à la Cour du Sultan, la Géorgienne, mère de Selim, et Aimée Dubuc, se seraient liées d'amitié et si la première aurait confié à la seconde le soin de s'occuper du petit prince Mahmoud, dont la mère était aussi chrétienne. Aimée serait devenue dans la suite sa gouvernante et sa mère adoptive. Mahmoud, devenu enfin sultan, en reconnaissance pour sa gouvernante et sa mère adoptive qui lui avait appris le français, l'aurait nommée Sultane Validée.

Ce n'est là qu'une hypothèse, conclut M. du Theil, mais on peut l'admettre sans inconvénient, puisqu'elle est conforme aux dates reconnues. La jeune Turquie a déjà exhumé 13.000 manuscrits de l'ancienne Bibliothèque des Sultans. Ces documents, une fois dépouillés, livreront peut-être des secrets forts intéressants pour l'érudition.

*
**

Après trois femmes qui ont illustré les Annales de la Martinique, je vous parlerai d'un homme, Léon Papin-Dupont, connu plus généralement sous le nom de Saint-Homme de Tours.

Léon Papin-Dupont est né au Lamentin le 24 janvier 1797, sur la propriété Grand'Case, qui fut jadis le patrimoine de la famille De Marolles, aujourd'hui le bien de M. Raymond Duplessis.

La maison où il est né fut entièrement détruite par le

cyclone du 18 août 1891. Il ne reste plus que quelques pans de murailles enfouis dans le jardin du propriétaire actuel, car il faut vous dire qu'une nouvelle construction s'élève sur les dépendances de l'ancienne à une quinzaine de mètres de cette dernière.

Dans *la Martinique au XVII^e siècle*, je vous ai donné l'arbre généalogique de la famille Papin-Dupont qui comprenait les Papin de Lépine, Papin de Kerfilis, etc... Je n'y reviendrai pas. J'ai peine à constater que ce nom, si cher aux Martiniquais, a disparu actuellement du pays, alors que la famille fut extrêmement nombreuse dans le cours du XIX^e siècle. Le premier Papin-Dupont arrivé à la Martinique en 1635 fut gouverneur de la Martinique après d'Esnambuc.

Léon Papin-Dupont naquit donc pendant que l'île était sous la domination anglaise. A l'âge de six ans, il eut le malheur de perdre son père, à Brest. Il n'est pas sans intérêt de savoir que le jeune Léon, orphelin de père de bonne heure, vécut sous la tutelle de sa mère, femme aimable et charmante, sainte comme lui, qui le façonna un peu à sa ressemblance.

La première enfance de Léon se passa au Lamentin. Il allait à l'école du bourg que dirigeait l'abbé Michel Landa, le curé de la paroisse. Nous sommes heureux de constater qu'à notre appel, à la suite d'une simple réflexion faite par nous dans notre opuscule « le Saint-Homme de Tours », paru en 1921, le Maire de cette commune, M. André Debuc fit donner son nom à l'une des places de ce bourg. Nous lui en sommes très reconnaissant.

A l'âge de 9 ans, sa mère l'envoya dans une institution libre aux Etats-Unis. On ne sait pas au juste dans quelle ville, mais tout porte à croire que ce fut à Saint-Louis. Notre condisciple du collège, André Papin-Dupont, qui se rendit aussi aux Etats-Unis après la catastrophe de 1902, nous a affirmé que la ville de Saint-Louis dut son prodigieux développement au commencement du XIX^e siècle à un sieur Papin-Dupont et à un sieur De Clève, dont les noms désignent encore aujourd'hui deux magnifiques boulevards se coupant à angle droit. Il est fort probable que le jeune Léon fut envoyé chez l'un de ses oncles qui avait dû quitter la Martinique pendant l'occupation de l'île par les Anglais. Je vous l'ai dit plus haut, lors de

l'occupation de l'île, et après les combats de l'Acajou et du Camp-Décidé, qui avaient mis aux prises les patriotes et les non-patriotes, qui divisaient le pays pendant la Révolution, bon nombre de planteurs s'étaient expatriés et la plupart d'entre eux s'étaient réfugiés aux Etats-Unis, pour éviter les horreurs de la Terreur. De ce nombre, il dut y avoir quelque Papin-Dupont et c'est pour cette raison, croyons-nous, que la mère de Léon l'envoya, à l'âge de 9 ans, aux Etats-Unis et très probablement à Saint-Louis.

Après deux ans passés aux Etats-Unis, Léon Papin s'embarqua pour la France afin d'achever son éducation au collège de Pontlevoy, qui n'était pas bien éloigné du château de Chissay, dans le Blésois, où habitait son oncle maternel, le comte Gaigneron de Marolles. Là, il retrouva plusieurs de ses cousins et cousines, tels que les de Marolles, de Beauchamp, d'Audiffredi des Trois Ilets, cette dernière pensionnaire à Tours, chez les Ursulines dirigées par M^{me} de Lignac, qui, soit dit en passant, allait devenir sa femme plus tard.

Ses humanités terminées, le jeune Dupont retourna à la Martinique, au Lamentin. Sa mère venait de se remarier à M. d'Arnaud. Il n'y resta pas longtemps. Se destinant à la magistrature, il repart pour la France pour aller faire son droit à Paris.

Le séjour à Paris ne fut pas sans danger pour le jeune créole de 21 ans à qui sa famille assurait une rente annuelle de 10.000 francs. Mais, Dieu l'attendait au détour du chemin. Ayant assisté une fois à une course d'ânes à Montmorency, par un temps d'orage et de pluie, il demanda à l'abbé Bordier, avec qui il avait d'excellentes relations, s'il se rappelait le temps affreux qu'il faisait ce jour-là. Mais oui, lui répond le curé, j'étais alors aux vêpres. — Ce n'était pas pourtant un dimanche, lui répond Léon. — Mais non, ajoute le curé, mais c'était le jeudi de l'Ascension. Léon se mit à rougir, il avait oublié, le malheureux, que le jour de l'Ascension, il y a des vêpres solennelles tout comme les autres dimanches. Dieu alors le toucha de sa grâce. A Pascal, il fallut un accident de voiture pour le ramener à Dieu, mais au Saint-Homme de Tours un simple orage se produisant au beau milieu d'une course d'ânes suffit pour le remettre sur le chemin de la vérité.

Ses études de droit terminées, il retourna à la Martinique, à l'âge de 24 ans. Il eut la douleur de perdre son frère Théobald qu'il aimait beaucoup. L'idée lui vint d'entrer dans les ordres. Il dut la rejeter de lui-même, ayant entendu sa mère jeter ce cri de détresse, dans le paroxysme de sa douleur : O mon Dieu ! me condamnerez-vous à ne pas avoir de petits-enfants ? Il ne lui restait qu'un parti à prendre, celui de se marier. L'occasion ne manqua pas de se produire. Son choix se porta sur sa cousine, M^{lle} d'Audiffredi, des Trois Ilets, qu'il avait connue chez son oncle au château de Chissay. Il était à ce moment auditeur au Conseil Souverain, à la Martinique.

Les d'Audiffredi étaient apparentés aux Tascher de la Pagerie. Ils habitaient sur la propriété Château-Gaillard qui appartient aujourd'hui à M. Gabriel Hayot. Sidney Daney rapporte que le jour de la prestation de serment d'obéissance à la constitution de l'Empire et de la fidélité à l'Empereur (3 octobre 1804), le capitaine général de l'île avait adressé une lettre de convocation spéciale à M^{me} de la Pagerie, impératrice-mère. Elle fut reçue à Fort-de-France par 21 coups de canon, et à l'Eglise, le vice-préfet apostolique avait préparé, pour la recevoir, un dais sous lequel elle entra, accompagnée de ses deux nièces, M^{mes} Sainte-Catherine et Charles d'Audiffredi. De cette dernière naquirent six enfants, dont Marie-Caroline-Charles-Joseph, la future épouse de Léon Papin-Dupont. Le mariage eut lieu avec toute la solennité désirable, le 9 mai 1827, dans l'église de Notre-Dame de la Délivrande des Trois Ilets.

Une fois marié, Léon vint s'établir à Saint-Pierre. Il y acheta au Fort une jolie petite villa appelée les *Follets*, qu'il baptisa du nom de la *Follette*. A son départ pour la France, dans les conditions que je vais vous expliquer tout à l'heure, il fit don de la *Follette* à l'autorité diocésaine pour agrandir le Séminaire-Collège qui était contigu.

Après cinq ans de mariage, il eut une fille, Henriette, et huit mois après le voilà veuf. A son lit de mort, sa femme lui avait dicté ses dernières volontés : « Léon, lui avait-elle dit, je m'en retourne à Dieu. Je te laisse Henriette ; promets-moi de la confier à M^{me} de Lignac. »

Il exécuta fidèlement les dernières volontés de sa femme.

En 1834, il part définitivement pour la France. Il alla se fixer à Tours, en compagnie de sa mère, veuve une deuxième fois, de sa fille Henriette âgée de deux ans et demi et de la *Da* de l'enfant du nom d'Adèle.

A l'âge de 15 ans Henriette mourut. Je ne vous rappellerai pas les détails de cette mort. Je les ai rapportés ailleurs. Léon Papin-Dupont fut vraiment héroïque à cette occasion, au point qu'il arracha cette parole au D^r Bretonneau qui avait assisté l'enfant à ses derniers moments : « L'idéal du chrétien, vous ne le connaissez pas, dit-il, en s'adressant à ceux qui l'entouraient, le voilà, en montrant le père ».

A son arrivée à Tours, Léon Papin allait franchir la deuxième étape de sa vie. C'était un homme d'œuvres, d'œuvres sociales, de philanthropie, de la race des Ozanam, des Montalembert, des Féron, des Vrau, des Louis Veillot, des Léon Harmel.

Il créa à Tours l'œuvre des Petits Ramoneurs. C'était un corps de métier qui comprenait bon nombre d'enfants dans toutes les villes de France, dont la mission était de ramoner les cheminées. Il réussit à les grouper, et, à l'aide de quelques jeunes gens, il arriva à leur apprendre leurs prières, à leur enseigner le catéchisme, à les préparer à leur Première Communion. Pour lui, le catéchisme était la pierre angulaire de la Société, se rappelant sans doute cette parole de Voltaire : « Partout où il y a une société, la religion est nécessaire. Les hommes ont toujours eu besoin d'un frein ; les lois sont un frein pour les crimes publics, la religion en est un pour les crimes secrets ».

Il créa à Tours et dans quarante-neuf autres localités l'œuvre des Petites Sœurs des Pauvres. Vous avez dû déjà entendre parler de ces petites Sœurs. Elles ne se contentent pas du vœu de pauvreté ; elles ont bravement fait celui de la misère. Elles vont chercher à domicile les restes des cuisines riches et les servent aux vieillards confiés à leur soin maternel. Puis, quand ceux-là sont repus, elles trouvent de quoi manger à leur tour. L'amour seul d'un saint peut faire naître une pareille merveille. Louis Veillot, avec qui il avait d'excellentes relations, en voyant fonctionner cette œuvre, s'était mis à pleurer, et quelques jours après, il faisait paraître dans

l'Univers un long article à la louange de Léon Papin-Dupont.

Léon s'étonnait fort que le culte de saint Martin, le vieil évêque de Tours, ne fut pas plus en honneur dans cette ville. Ce vieux saint était presque inconnu, tant la Révolution s'était acharnée sur ses monuments et ses souvenirs. De l'ancienne basilique qui renfermait le tombeau de ce grand Thaumaturge, il ne restait que des ruines : plus de reliques de ce corps qui avait été brûlé par les Huguenots ; plus aussi de tombeau. On en avait perdu le souvenir. Il créa l'œuvre de Saint-Martin. Avec les fonds recueillis de toutes parts, il s'appliqua à rechercher le tombeau du saint sur lequel s'étaient édifiées des constructions nouvelles depuis la Révolution. Il acheta ces immeubles et parvint à restaurer l'ancienne basilique de saint Martin sur les fondations même de l'ancienne.

Son grand honneur fut d'avoir créé le culte de la Sainte Face, répandu aujourd'hui dans le monde entier.

La prieure du Carmel de Tours lui avait fait don d'un fac-simile de l'unique image de sainte Véronique. Il l'avait placé dans sa chambre, dans l'immeuble qu'il occupait à la rue Bernard-Palissy, aujourd'hui transformé en oratoire. C'est à la chambre des miracles, comme on l'appelait, que se rattache un fait historique qui remonte à la guerre de 1870.

Le brusque envahissement du territoire français avait vivement frappé les esprits. Les Visitandines de Paray-le-Monial récitaient force prières pour la délivrance de la Capitale. Elles avaient brodé un drapeau du Sacré-Cœur qu'elles avaient déposé pendant un mois sur le tombeau de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, aujourd'hui la Sainte, pour être envoyé à l'armée qui devait défendre la Capitale. Ce drapeau représentait le Sacré-Cœur de Jésus avec cette inscription : « Cœur de Jésus, sauvez la France ». Les bonnes sœurs de Paray-le-Monial qui étaient en relations avec Papin-Dupont lui envoyèrent ce drapeau pour qu'il pût le présenter lui-même devant la Sainte Face qui avait déjà fait tant de miracles, et l'envoyer ensuite au général Trochu, le défenseur de Paris. Mais Paris, à ce moment, était fermé par l'investissement de l'armée allemande. « Eh bien ! lui répondirent-elles, donnez-le aux volontaires des contrées de l'ouest ». On ne connaissait pas encore ces volontaires ; ce ne fut que

plus tard que Charette, avec ses zouaves, reçurent le nom de volontaires de l'ouest.

Le Père Rousset raconte à ce sujet : « Je marchais à pied entre le général de Sonis et le colonel de Charette. Nous parlions ensemble du grand et seul moyen du salut qui restait à la France et à ses armées, celui de redevenir franchement chrétienne. Alors, me montrant son fanion que portait un de ses spahis, M. de Sonis nous dit : « Voilà pourquoi, ayant à » mettre un signe sur mon fanion, j'ai mis celui que vous » voyez. » C'était une croix blanche sur un fond bleu. — Mais, » général, dit Charette, je voudrais quelque emblème religieux » plus marqué. — C'est vrai, cette croix héraldique ne parle » pas assez de Jésus-Christ. J'y avais bien fait peindre d'abord » un crucifix ; mais, il était si mal fait que je n'en voulais » pas. — Eh bien ! mon général, tenez, j'ai ce qu'il vous » faut. » (*Le général de Sonis par Mgr Bonnard.*)

C'était la bannière de Paray-le-Monial que Papin-Dupont avait déposée devant l'image de la Sainte Face. Aussitôt, on prie pour le salut de la France, on décide que le précieux étendard serait déposé sur le tombeau de Saint Martin jusqu'au lendemain et qu'on broderait ces mots au revers : *Saint Martin protège la France*. Ce qui fut dit fut fait. Les Carmélites brodèrent la nouvelle enseigne et de Charette vint l'offrir à son général : « Général, dit le colonel en frappant sur l'épaule du jeune volontaire, Henri de Verthamon, qui venait de quitter femme et enfants pour le service volontaire de la France, voici votre porte-fanion et voici votre drapeau ». Et c'est à l'ombre de ce drapeau du Sacré-Cœur que les zouaves de Charette se couvrirent de gloire à Patay, la seule véritable victoire du reste que nous ayons remportée en 1870.

Dans toute la haute société, Léon Papin eut des relations intimes. A ne citer que Louis Veuillot, Henri Lasserre, l'historien de Lourdes, le général de Sonis, le colonel de Charette, le Père Gratry, un polytechnicien, Dom Guéranger, il eut avec tout ce monde des relations empreintes de la plus grande courtoisie. Sa mort fut un évènement à Tours. Le Préfet de l'Indre-et-Loire, les notables de la ville, l'archevêque, les vicaires généraux et le chapitre en entier y assistaient.

Sept ans après sa mort, il fut proposé pour les autels. Un jour viendra peut-être où vous verrez sur l'Ordo de la Martinique parmi les saints de tous les temps et de tous les pays le nom de Léon Papin-Dupont, appelé plus généralement le Saint-Homme de Tours, qui sera le Saint de la Martinique.

